

REPUBLIQUE DU NIGER



MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

**Document de Programmation
Pluriannuelle des Dépenses
2020-2022**

Juillet 2019

Sommaire

INTRODUCTION	6
1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION	6
2 EVOLUTION DES POLITIQUES ET STRATEGIES SOUS SECTORIELLES	7
3 MISSIONS DU MINISTERE	8
ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR	9
1 EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS SECTORIELS	9
2 DIAGNOSTIC DU SECTEUR	11
2.1 Caractéristiques, structures et environnement du secteur	11
2.2 Principaux acteurs du secteur	11
2.3 Financement du secteur	13
2.4 Performances du secteur	13
3 ARTICULATION ENTRE STRATEGIE SECTORIELLE /PRIORITES NATIONALES	15
4 VISION ET OBJECTIF STRATEGIQUE	17
4.1 Vision	17
4.2 Objectif stratégique	17
4.3 Résultats attendus	17
5 PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU MINISTERE ET DES ORIENTATIONS RETENUES	17
5.1 Principes directeurs de la politique sectorielle	17
5.2 Axes stratégiques	18
5.3 Réformes sectorielles	19
6 PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE DES PROGRAMMES	20
LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE GLISSANTE DES DEPENSES	21

1	PROGRAMME 1 : PILOTAGE ET ADMINISTRATION DE LA POLITIQUE DU MINISTERE	21
1.1	Présentation du périmètre du programme	21
1.2	Enjeux et Objectif du programme	21
1.3	Principaux résultats du programme	22
1.4	Indicateurs de performance et cibles	22
1.5	Stratégie du programme	23
1.6	Présentation des actions et mesures	24
1.6.1	Actions	24
1.6.2	Mesures d'accompagnement	25
1.6.3	Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme	25
1.6.4	Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme	26
1.7	Tableau de programmation	26
2	PROGRAMME 2 : DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS VEGETALES	28
2.1	Présentation du périmètre du programme	28
2.2	Enjeux et Objectif du programme	28
2.3	Principaux résultats du programme	29
2.4	Indicateurs de performance et cibles	29
2.5	Stratégie du programme 2	31
2.6	Présentation des actions et mesures	32
2.6.1	Actions	32
2.6.2	Mesures d'accompagnement	33
2.7	Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme	33
2.8	Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme	36
2.8.1	Hypothèses	36
2.8.2	Risques	36
2.9	Tableau de programmation	37
3	PROGRAMME 3 : DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ANIMALES	38
3.1	Présentation du périmètre du programme	38
3.2	Enjeux et objectif du programme	38
3.3	Principaux résultats du programme	39
3.4	Indicateurs de performance et cibles	39
3.5	Stratégie du programme 3	40
		3

3.6	Présentation des actions et mesures	41
3.6.1	Actions	41
3.6.2	Mesures d'accompagnement	41
3.7	Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme	42
3.8	Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme	43
3.8.1	Hypothèses	43
3.8.2	Risques	43
3.9	Tableau de programmation	44
	CONCLUSION	45
	ANNEXES	46
	ANNEXE I : CADRE LOGIQUE DES PROGRAMMES	46
	ANNEXE II : TABLEAU DES EMPLOIS AFFECTES PAR PROGRAMME	52
	ANNEXE III : SCHEMA DE FINANCEMENT PAR PROGRAMME	53
	TABLEAU 28 : SCHEMA DU FINANCEMENT DU PROGRAMME 3	54

Table des illustrations

Tableau 1 : Evolution des indicateurs du secteur agricole.....	9
Tableau 2 : indicateurs du secteur élevage.....	10
Tableau 3: Domaines d'interventions et programmes stratégiques de l'Initiative 3N	16
Tableau 4 : Cadre stratégique des programmes	20
Tableau 5: Taux d'exécution des marchés publics	22
Tableau 6: Nombre d'agents ou d'acteurs formés toute thématique.....	22
Tableau 7: Nombre d'enquête réalisés	23
Tableau 8: Ratios d'encadrement.....	23
Tableau 9 : Programmation financière par catégorie de dépenses 2020-2022.....	26
Tableau 10 : Programmation financière par action 2020-2022.....	27
Tableau 11 : Prévisions des cultures pluviales.....	29
Tableau 12 : Prévisions des productions et superficies des cultures irriguées.....	30
Tableau 13 : Gestion intégrée des ennemis des cultures.....	30
Tableau 14 : Présentation des actions du programme.....	32
Tableau 15 : Programmation financière par catégorie de dépenses 2020-2022.....	37
Tableau 16 : Programmation financière par action 2020-2022.....	37
Tableau 17 : Présentation des actions du programme.....	41
Tableau 18 : programmation financière par catégorie de dépenses 2020-2022.....	44
Tableau 19 : Programmation financière par action 2020-2022.....	44
Tableau 20 : Cadre logique par Programme 1.....	46
Tableau 21 : Cadre logique par Programme 2 « Développement des productions végétales ».....	49
Tableau 22 : Cadre logique du Programme 3 : Développement des Productions Animales.....	51
Tableau 23 : Tableau des emplois affectés au programme 1	52
Tableau 24 : Tableau des emplois affectés au programme 2	52
Tableau 25 : Tableau des emplois affectés au programme 3	52
Tableau 26 : Schéma du financement du Programme 1.....	53
Tableau 27 : Schéma du financement du Programme 2.....	53
Tableau 28 : Schéma du financement du Programme 3.....	54

INTRODUCTION

1 Contexte et justification

Le Niger est un pays continental situé au cœur du Sahel dont les deux tiers de la superficie sont occupés par le désert et seuls 12% sont favorables aux cultures de subsistance. Il ne dispose ni de façade maritime et encore moins d'industries lourdes. L'économie du Niger est d'abord rurale et repose donc sur les potentialités qu'offre le secteur primaire.

Il couvre une superficie de 1 267 000 km². Il est limité au Nord par l'Algérie et la Libye, au Sud par le Nigéria et le Bénin, à l'Est par le Tchad et l'Ouest par le Burkina Faso et le Mali.

Sur le plan administratif, le Niger compte huit régions, soixante-trois (63) départements et 266 communes dont 52 communes urbaines et 214 communes rurales.

Le Niger est situé dans l'une des régions les plus ensoleillées du monde, il a principalement un climat sec avec des variations de température considérables. L'évaporation potentielle est de 2 à 4 m par an, tandis que les précipitations ne dépassent jamais les 800 mm, et tombent même en dessous de 100 mm sur environ la moitié du pays.

La population du Niger est estimée en 2018 à 21,546,595 habitants (INS 2018) avec un taux de de croît de 3,9% (RGP/H 2012).

Le Niger est également en proie à des sécheresses récurrentes entraînant des déficits alimentaires et fourragers ayant pour corolaire la perte des récoltes et du cheptel. En effet, une année sur deux est déficitaire sur le plan céréalier et trois années sur cinq sur le plan fourrager. A cela il faut ajouter une période de soudure longue et sévère s'étalant sur 3 à 6 mois.

En dépit de toutes les ressources investies dans le **secteur agro-pastoral** depuis l'indépendance, le Niger continue à connaître des crises alimentaires répétées, une malnutrition chronique et une paupérisation du monde rural dont l'économie repose essentiellement sur l'agriculture, l'élevage et l'exploitation des produits forestiers.

Ces différents chocs climatiques limitent l'accroissement de la productivité et des productions agricoles et entraînent le plus souvent une paupérisation des populations. La faim et les périodes prolongées de sous-alimentation qui en résultent constituent de réels sujets de préoccupations et impactent sur la souveraineté alimentaire du pays.

Depuis 2012 le gouvernement a adopté et met en œuvre, la « Stratégie de Sécurité Alimentaire/Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable (SAN/DAD) », plus connue sous l'appellation de l'initiative 3N "les Nigériens Nourrissent les Nigériens".

La mise en œuvre de l'Initiative 3N, a permis d'améliorer les principaux indicateurs du secteur agricole. Le PIB agricole a connu une croissance moyenne annuelle de 9% sur la période 2011-2015. Ainsi, le Niger a pu accélérer l'atteinte des Objectifs du Millénaire notamment les OMD 1 et 7, puis l'atteinte des objectifs de réduction de 50% du nombre des Nigériens en insécurité alimentaire avant terme (2012).

Pour l'horizon 2021 l'objectif assigné au secteur rural est "la faim zéro" au Niger.

La situation actuelle du Niger et des pays membres de l'UEMOA dans leur ensemble est caractérisée par une rareté des ressources et un accroissement des besoins. Ainsi, pour mieux valoriser les ressources financières et impulser une gestion transparente, les pays membres de l'UEMOA ont engagé des réformes financières dont la directive 6/2009/CM/UEMOA portant Loi des Finances, qui vise à accroître la performance de la dépense publique, à renforcer la clarté des choix stratégiques au regard des équilibres macroéconomiques et à renforcer la transparence des Finances Publiques. C'est dans ce cadre que le Niger a transposé la 06/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant Lois de finances au sein de l'UEMOA par la Loi organique n° 2012-09 du 26 mars 2012 relative aux lois de finances avec comme conséquence immédiate, un changement de comportement dans l'élaboration des demandes de crédits

Cette réforme se traduit par l'adoption de l'approche programme et la généralisation de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et). Dans cette dynamique, et pour la troisième année consécutive, le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, élabore son Document de Programmation Pluriannuel de Dépenses (DPPD 2020-2022).

Le présent exercice vise l'actualisation du DPPD 2019 – 2021 conformément à la programmation pluriannuelle glissante.

2 Evolution des politiques et stratégies sous sectorielles

De l'indépendance à nos jours, le Niger a connu de manière périodique des crises alimentaires et pastorales qui l'ont amené à élaborer et mettre en œuvre plusieurs Politiques et Stratégies de développement.

De 1960 à date, les évolutions suivantes sont à retenir :

- **1960-1973** : les outils de politiques économiques du Gouvernement étaient essentiellement les plans quinquennaux de développement.
- **1974-1983** : Priorité à l'autosuffisance alimentaire
Suite au choc provoqué par la sécheresse de 1973-1974, la politique agricole est orientée sur l'autosuffisance alimentaire
- **1984-1991** : les plans quinquennaux ont fait place à des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) dont le but ultime était la stabilisation du cadre macroéconomique et budgétaire. La période fut marquée par le lancement de programmes majeurs et la mise en place d'institutions ou de mécanismes de prévention ou de suivi de la situation alimentaire.

- 1991 à nos jours : Cette période se caractérise surtout par l'implication du secteur privé et la prise en compte de la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Ces approches sont concrétisées avec l'adoption des Principes Directeurs pour le Développement Rural en 1992, de la Stratégie de Développement Rural (SDR) en 2003, la Stratégie de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable dite initiative 3N en 2012, la Stratégie de Développement Durable de l'Elevage (SDDEL 2013-2035) en 2013 et la Politique Agricole en 2016.

La politique agricole s'inspire des orientations du programme de la renaissance et opérationnalise l'Initiative 3N et le Plan de Développement Economique et Social, (PDES 2012-2015 prorogé jusqu'en 2016 puis celle du PDES 2017-2022 adopté en 2017). Le PDES 2017 ambitionne de réduire l'incidence de la pauvreté de 39,8% en 2016 à 31,3% en 2021 en réalisant un taux de croissance économique moyen de 7% et en portant le taux de pression fiscale à 20%.

Elle tient compte des engagements du Niger au plan international, marquées par l'adoption des OMD, la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et celle d'Accra, puis l'agenda 2030 des Nations Unies et les Objectifs de Développement Durables (ODD). Elle s'inscrit également dans le cadre de la mise en application des directives retenues au plan continental (Union Africaine) et sous régional, le PDDAA, la déclaration de Maputo sur le financement du secteur agricole (l'engagement des États africains à consacrer 10% de leurs dépenses publiques au secteur agricole et à atteindre une croissance agricole de 6% par an), la transformation de l'Afrique et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, de L'ECOWAP/ et l'agenda 2020 CEDEAO et des réformes au niveau de l'UEMOA avec la généralisation de la mise en œuvre du budget – programme dans le cadre du pacte de convergence et de stabilité de croissance et de solidarité à travers le nouveau cadre harmonisé de gestion des finances publiques adopté en 2009 ainsi que les réformes au niveau du CILSS.

3 Missions du ministère

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage est chargé, en relation avec les autres ministères concernés, de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière de développement de l'agriculture et de l'élevage, conformément aux orientations définies par le Gouvernement. Il participe plus particulièrement à la mise en œuvre de l'Initiative 3N.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR

Elles sont conformes aux orientations contenues dans la SDDCI 2035, le PDES 2017-2021 et l'Initiative 3N.

1 Evolution des principaux indicateurs sectoriels

Tableau 1 : Evolution des indicateurs du secteur agricole

Indicateurs	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne	Variation annuelle moyenne
Surface totale emblavée des principales cultures pluviales (mil, sorgho) (ha)	10 647 817	10 930 577	14 781 662	10 834 904	10 818 711	10 909 675	11 620 927	-6
Production céréalière pluviale (tonnes)	4 340 962	4 864 032	5 425 709	5 856 530	5 851 851	5 924 742	5 517 753	7
Production des cultures de rente pluviales (niébé, arachide, sésame, souchet, voandzou) (tonnes)	1 593 215,80	1 478 679,63	2 221 887	2 155 405	2 527 450	3 017 277	2 093 292,89	44
Production agricole cumulée (irriguées et pluviales) en équivalent céréalière (tonnes)	6 220 645,25	6 695 091,32	8 129 218	8 980 709	9 172 293	9 775 367	7 298 815	34
Superficies cumulées aménagées et décréue (Ha)	110293	114072	123094	161290	1820902	182 902	126 796	22%
Superficies Prospectées (Ha) Criquet Pèlerin	233 704	47 390	35 258	29 272	21 977	47 543	69 191	-31%
Pourcentage de traitement des Superficies infestées	61,00	70,90	76,53	72,67	70,58	66,77	69,74	-4%

On constate une stagnation des superficies emblavées en mil et sorgho autour de 10 millions d'ha. L'accroissement de la production céréalière par rapport à l'année 2015 est perceptible en 2017 (7,85%) et 2018 (9,2%). La production des cultures de rente a connu aussi une progression de durant les mêmes périodes 2017 (13,75%) et 2018 (35,78%).

Nous remarquons que les superficies mises en valeur sont sensiblement les mêmes chaque année. De ce fait, les augmentations des productions enregistrées sont principalement liées à l'amélioration des rendements des cultures.

Nous constatons également que ces deux périodes correspondent à la mise en œuvre des premiers Projets Annuels de Performance (PAP) 2017 et 2018.

Par ailleurs nous notons un accroissement annuel moyen de 22% des superficies aménagées et décrues. Cependant, il faut retenir la tendance à la régression de certains indicateurs comme le taux d'accroissement des superficies aménagées et de décrue. En effet, il était de 31% entre 2015 et 2016, 23% en 2017 et 12% en 2018. Cela est lié à plusieurs facteurs d'ordre financier (mobilisation des ressources) et organisationnel (passation des marchés, capacité des acteurs, ...).

Tableau 2 : indicateurs du secteur élevage

i) Productions animales

Indicateurs	Réalizations							Variation 2014-2018
	Moy 5 années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Quantités cumulées de viandes contrôlées, toutes espèces confondues (bovins, ovins, caprins, camélins)	116 975	92 204	105 984	115 377	115 550	127 966	119 997	30%
Production de lait	1 221 374	1 093 831	1 142 949	1 061 971	1 253 407	1 312 972	1 335 571	22%
Taux d'exploitation moyen du cheptel	16	12	14	15	17	18	18,72	56%

En ce qui concerne les productions animales, on note une augmentation régulière de la production du lait en raison de la mise en œuvre du Programme National d'Amélioration Génétiques des bovins locaux, la mise en place de fermes modernes, la distribution de 41681 kits de petits ruminants en vue de renforcer les capacités de résilience des fermes en vue de l'autonomisation, la promotion des cultures fourragères et la mise à disposition de 29 773 tonnes d'aliments pour bétail vendus à modérés aux éleveurs.

La production de viande contrôlée a perdu 13 points par rapport à 2017 en raison de la faiblesse du dispositif de collecte des données à la base (insuffisance d'agents d'encadrement) et la production de lait enregistre un accroissement 4,2% par rapport à 2017.

Comparée à la moyenne des cinq dernières années, on note une augmentation de 30%, 22% et 56% respectivement pour les abattages contrôlés, la production de lait et le taux d'exploitation du cheptel. L'année 2018 a été marquée par une baisse des abattages mais le niveau reste élevé par rapport à la moyenne des cinq dernières années et à 2018.

ii) Santé animale

Indicateurs	Réalizations						Variation 2014-2018
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Taux de couverture vaccinale des bovins (PPCB)	63%	57%	53%	50%	41%	31%	-46%
Taux de couverture vaccinale des petits ruminants (PPR)	50%	44%	33%	41%	54%	61%	39%
Taux de couverture vaccinale des camélins (Pasteurellose cameline)	22%	17%	15%	11%	10%	26%	53%

Par rapport à la moyenne des Cinq dernières années (2014-2018) , on note une amélioration de la couverture vaccinale respectivement de 39% pour la PPR et 53% pour la pasteurellose cameline. En revanche, une baisse de 46% est observée au niveau de la PPCB. Cette situation s'explique par la lenteur observée dans la procédure d'acquisition des vaccins. En plus les premières doses de vaccin réceptionnées ont été jugées non conformes par le Laboratoire Panafricain de Contrôle des Epizooties (PANVAC). Un deuxième passage de vaccination a été réalisé à l'occasion de la tenue de la cure salée 2018 et a permis d'obtenir le taux de 31 % pour la PPCB.

2 Diagnostic du secteur

2.1 Caractéristiques, structures et environnement du secteur

L'agriculture est caractérisée par de petites exploitations de type familial orientées vers la polyculture associée souvent au petit élevage (volailles, petits ruminants). La superficie moyenne des petites exploitations agricoles est estimée à 5 hectares sur laquelle vivent en moyenne 7 personnes.

La superficie cultivée sous pluie est estimée à 15 000 000 d'ha. Concernant les cultures irriguées, Le potentiel irrigable est estimé à 11 000 000 d'ha sur lesquels seulement 124 000 ha sont aménagés.

Le Programme de Cultures Irriguées est mis en œuvre chaque année à travers l'axe « Maitrise de l'eau pour les productions agro sylvo pastorales et halieutiques » de l'Initiative 3N, les Nigériens Nourrissent les Nigériens.

L'élevage est un des secteurs clé de l'économie nigérienne qui contribue pour 13% au PIB national et fournit 7% des recettes d'exportation du pays. Le cheptel national est estimé en 2017 à 18 156652 UBT plus de 13,6 millions de bovins, 29 millions de petits ruminants, 1,8 millions de camélins, 250 milles équins et 1, 8 millions d'asins. Cet élevage se pratique sur des terres pâturables avoisinant les 62 millions d'hectares soit 45% du territoire s réparti auprès de 87% des ménages.

Les systèmes de production au Niger comprennent :

- des systèmes de production agricoles et agro-pastoraux ;
- des systèmes de production agricole semi-intensifs sous irrigation ;
- des systèmes de production agricole intensifs avec maîtrise totale de l'eau ;
- des systèmes de production animale.

2.2 Principaux acteurs du secteur

Les principaux acteurs intervenant dans le secteur agricole sont l'Etat, les collectivités locales et territoriales, les organisations des producteurs agricoles, les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) et leur Réseau (RECA), le secteur privé marchand, les partenaires techniques et financiers, la Société civile (ONG et Associations de Développement).

L'Etat crée les conditions d'un développement du secteur agricole à travers la définition et la participation à la mise en œuvre de la politique agricole, la définition

des règles de jeu entre les différents acteurs institutionnels (textes législatifs et réglementaires). Le recentrage du rôle de l'Etat l'a amené à se désengager des fonctions à caractère commercial et des fonctions de production et à se concentrer sur ses fonctions régaliennes relatives à la coordination, régulation, planification, contrôle, facilitation, veille, et à la fourniture des biens et services publics correspondants. Plusieurs réformes ont été entreprises pour créer des services de proximité afin de favoriser la modernisation de l'agriculture et soutenir les producteurs : création de l'APCA, multiplication des maisons du paysan, création du FISAN, l'adoption de la stratégie de la petite Irrigation au Niger (SPIN),

Les collectivités locales et territoriales, avec l'appui des structures déconcentrées de l'Etat et en collaboration avec les autres acteurs du secteur privé et les Organisations de la Société Civile, travaillent à la base pour la planification et la mise en œuvre des actions locales de développement du secteur agricole.

Les Organisations des Producteurs Agricoles (OPA) : Les OPA occupent une place de premier ordre. De par leur organisation, les agriculteurs jouent un rôle économique majeur en même temps qu'ils constituent une force de proposition. L'Etat contribue à l'émergence des OPA et à leur consolidation à travers des textes administratifs et réglementaires adaptés. Depuis 2011, sous le parrainage du MAG/EL, les OPA faitières et les réseaux d'OPA à obédience nationale ont créé le RECA, la Plateforme paysanne, les Interprofessions et les Plateformes d'Innovation.

Le Réseau des Chambres d'Agriculture : Il joue un rôle de représentation consulaire des métiers d'agriculture et d'interface dans les relations partenariales avec l'Etat. Le RECA est le lieu de rencontre et de concertation des différents acteurs agricoles. Il veille à l'organisation des services de qualité en faveur du monde agricole et rural, que ce soit sur financement propre (parafiscal) ou par délégation de crédits publics.

Le secteur privé : Le secteur privé est chargé principalement de toutes les fonctions para agricoles de fourniture de biens et services aux autres acteurs du secteur agricole. Il peut aussi intervenir directement dans la production agricole. Par ailleurs, il contribue à la fourniture de services publics en partenariat avec l'Etat par le biais de la contractualisation. Cette contractualisation se fait sur la base de la maîtrise d'œuvre, ou de la maîtrise d'ouvrage déléguée lorsque l'Etat, à des fins d'efficacité et d'efficience, juge opportun de déléguer sa responsabilité première de maître d'ouvrage.

Les opérateurs privés se sont organisés eux-mêmes par catégorie par le biais de leurs représentants au niveau des différents maillons des filières agropastorales, . Les familles professionnelles concernées se rassemblent au sein d'interprofessions qui gouvernent le fonctionnement des filières.

La Société Civile : Elle joue au Niger un rôle important en apportant ses capacités et expériences aux OPA et aux communautés rurales à la base. Elle occupe une place non négligeable au sein de l'espace né des besoins d'appui rapproché du monde rural. Elle veille à la mise en œuvre cohérente des politiques et stratégies agricoles.

Si les ONG internationales sont le plus souvent à la hauteur de la tâche, les ONG nationales restent encore faibles par faute de moyens techniques et financiers.

Les Partenaires Techniques et Financiers : Les PTF ont pour vocation première d'accompagner les efforts du Gouvernement nigérien dans le développement du secteur agricole conformément à ses orientations en matière de lutte contre la pauvreté. Dans l'esprit de la Déclaration de Paris, ils fournissent, en collaboration avec le gouvernement, des indications sur leurs futures aides au secteur sur une base pluriannuelle pour une meilleure prévisibilité.

2.3 Financement du secteur

Le financement du secteur agricole est assuré à travers les fonds publics et les fonds privés. Les fonds publics sont constitués par les ressources du budget national et les ressources extérieures mises en place avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers à travers les projets et programmes. Les fonds privés concernent les investissements faits directement à travers les Acteurs Non Etatiques (ANE) que sont : les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et le Secteur Privé.

Le Gouvernement a adopté la Stratégie Nationale de Finance inclusive (SNFI 2019-2023) dont l'objectif vise à permettre aux populations exclues du système bancaire classique, et celles qui sont économiquement vulnérables notamment les femmes et les jeunes d'accéder à des services financiers diversifiés, innovants, de qualité et à moindre coût. La mission de la SNFI est de faciliter l'accès de manière durable aux produits et services financiers diversifiés, innovants, de qualité et à coût abordable à une clientèle croissante (la population), particulièrement les groupes financièrement exclus, les couches économiquement vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les acteurs du secteur rural et du secteur informel. Cette offre de service s'opère dans un environnement institutionnel, juridique, économique-financier adapté.

La mise en place du mécanisme du Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) établissement public de financement créé en 2017, participe à cette mission et facilitera désormais aux acteurs du secteur l'accès au financement à travers un cadre harmonisé et formel de financement de la SANDAD. Le FISAN est un fonds sécurisé d'investissements agricoles structuré en 3 facilités : (i) soutien au financement agricole, (ii) financement des investissements structurants agricoles et (iii) financement du conseil agricole, de la recherche et du renforcement des capacités.

2.4 Performances du secteur

L'objectif stratégique assigné au MAG/EL est la « faim zéro au Niger » en 2021. Il s'agit d'augmenter d'ici 2021, les rendements des différentes cultures (céréales de 20 à 30% et les cultures de rente de 10 à 30 % sur 50 % des superficies cultivées), afin de porter la production céréalière de 5,85 millions de tonnes en 2017 à 8 millions de tonnes, de porter les productions sous irrigation de 500 000 tonnes d'équivalent céréalier à plus de 1 500 000 tonnes en 2021 et d'accroître le taux d'exploitation du cheptel de 25%, la consommation d'œufs/personne/an à 35, la production du lait de 65% et la production de viande de 67%.

Ainsi dans le domaine agricole, les résultats de la mise en œuvre des activités prévues en 2018 ont permis d'obtenir un bilan céréalier net excédentaire de 5.088.042 tonnes d'Equivalent Céréalière (productions des cultures pluviales et irriguées).

En ce qui concerne le développement des cultures irriguées, l'accent particulier mis sur la maîtrise de l'eau par les autorités politiques à travers une campagne de sensibilisation des producteurs visant à faire de la campagne irriguée la première campagne agricole et la mobilisation de financements destinés à des investissements importants ont permis d'enregistrer des résultats édifiants.

En effet les indicateurs d'aménagement sont atteints à 86,8 % (124 000 ha de superficies totales aménagées et équipées, 59 200 ha de superficies de décrue autour des ouvrages de mobilisation des eaux). S'agissant des indicateurs de réhabilitation et confortation des aménagements, ils sont en deçà des attentes. Cela s'explique en partie par le retard accusé dans l'achèvement de certains chantiers (particulièrement la grande irrigation) et du faible financement de la confortation des petits périmètres irrigués.

S'agissant de la protection des cultures, les cibles ne sont pas atteintes parce que la pression parasitaire était faible cette année. A ces résultats, il faut ajouter la contribution de la lutte biologique par *Habrobracon Hebetor* contre la mineuse de l'épi de mil. C'est ainsi que des lâchées ont permis de protéger 1 023 640 ha de mil, dans 34 Communes des régions de Maradi, Tahoua, Tillabéry, Dosso et Zinder.

En ce qui concerne la lutte antiacridienne, seulement % des superficies prévues ont été couvertes par les prospections. Il faut souligner que le coût élevé de l'escorte militaire (qui absorbe près de 80% des ressources allouées à cette activité) grève le budget alloué à cette activité d'où une insuffisance des ressources qui a eu pour conséquence le faible résultat obtenu.

Dans le domaine de l'élevage, l'exercice 2018 n'a pas permis d'atteindre le taux de 76 % prévu pour la PPCB. Cette situation s'explique par la lenteur observée dans la procédure d'acquisition des vaccins. En plus les premières doses de vaccin réceptionnées ont été jugées non conformes par le Laboratoire Panafricain de Contrôle des Epizooties (PANVAC). Un deuxième passage de vaccination a été réalisé à l'occasion de la tenue de la cure salée 2018 et a permis d'obtenir le taux de 31 % pour la PPCB.

Le stock de vaccin acquis en 2018 avec l'appui du Millénium Challenge Account, le matériel de vaccination et de laboratoire permettra un démarrage rapide de la campagne gratuite de vaccination 2019.

La maladie de Newcastle, malgré les fortes mortalités qu'elle engendre dans les élevages traditionnels ne fait pas l'objet de vaccination systématique. Le PAP 2019 a prévu des ressources financières pour organiser une campagne de vaccination de cette maladie. Les chiffres obtenus proviennent pour l'essentiel des élevages industriels et de la contribution de certains projets dans leur zone d'intervention.

Le contrôle de salubrité s'est renforcé au niveau des abattoirs et on note que 93% des bovins, 141% des petits ruminants et 54% pour les camelins ont été déparasités au cours de la campagne de vaccination par rapport aux prévisions.

En ce qui concerne les productions animales, on note une augmentation régulière de la production du lait en raison de la mise en œuvre du Programme National d'Amélioration Génétiques des bovins locaux, la mise en place de fermes modernes, la distribution de 41681 kits de petits ruminants en vue de renforcer les capacités de

résilience des femmes en vue de l'autonomisation , la promotion des cultures fourragères et la mise à disposition de 29 773 tonnes d' aliments pour bétail vendus à modérés aux éleveurs.

La production de viande contrôlée a perdu 13 points par rapport à 2017 en raison de la faiblesse du dispositif de collecte des données à la base (insuffisance d'agents d'encadrement).

La production des œufs a augmenté de 61% en raison de l'émergence d'un secteur privé moderne dans le domaine de l'aviculture.

3 Articulation entre stratégie sectorielle /priorités nationales

L'action de l'État en matière de politiques de développement économique et social est soutenue par une vision stratégique, conformément à la constitution du 25 novembre 2010 en son article 146. Le Gouvernement a ainsi initié un processus de formulation des documents de planification stratégique de développement à court, à moyen et à long termes : la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) 2035 adoptée le 9 mai 2017 à travers laquelle le Niger affirme sa ferme volonté de transformation à tous les niveaux et en particulier le désir d'éradiquer la pauvreté et les inégalités. Le PDES 2017-2021 est le premier plan quinquennal qui opérationnalise la SDDCI.

Le DPPD 2019-2021 s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Développement Economique et Social (2017-2021) et de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035). Il tire ses fondements des orientations du « Programme de Renaissance Acte-2 et la déclaration de Politique Général (DPG) du Premier Ministre, Chef du Gouvernement » articulées autour de huit priorités : i) promouvoir la renaissance culturelle, ii) poursuivre la consolidation des institutions démocratiques, iii) assurer la sécurité des personnes et de biens, iv) garantir l'accès à l'eau pour tous, v) assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers l'I3N, vi) développer les infrastructures de communications et énergétiques, vii) développer les secteurs sociaux :éducation et santé, viii) promouvoir l'emploi des jeunes.

Il s'inscrit dans le cadre des agendas internationaux et de divers engagements auxquels le Niger a souscrit :

- Agenda 2030 des Nations Unies, les Objectifs de Développement Durable (ODD1) c'est à dire « éliminer la pauvreté sous toutes ses formes à travers le développement des productions irriguées et pluviales, la restauration des systèmes d'élevage, le développement des infrastructures et services ruraux, l'autonomisation des femmes rurales et le renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire des plus vulnérables » ,
- l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et le Programme de Développement Détaillé de l'Agriculture en Afrique (PDDAA/NEPAD),
- les engagements communautaires vision 2020 de la CEDEAO les Plans Stratégiques du CILSS, et de l'UEMOA).

La finalité du DPPD MAGEL est de contribuer à la transformation du monde rural à travers l'axe 3 du PDES intitulé « Accélération de la Croissance économique et notamment son programme 6 « sécurité alimentaire et développement agricole durable. Ce programme est subdivisé en 6 sous programmes : i) Développement des productions irriguées et pluviales ; ii) restauration des systèmes d'élevage, iii) développement des infrastructures et services ruraux, iv) transformation des produits agrosylvopastoraux et halieutiques, v) autonomisation de la femme rurale, vi) renforcement de la résilience à la sécurité alimentaire des plus vulnérables face aux chocs et crises, vii) gouvernance et coordination du secteur rural.

Sur le plan opérationnel le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage œuvre pour la concrétisation de la Stratégie de l'Initiative 3N dont l'objectif à l'horizon 2035 est de « contribuer à mettre durablement les populations nigériennes à l'abri de la faim et de la malnutrition et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus ». De façon spécifique, il s'agit de renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes.

Le Cadre stratégique de l'Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et le Développement Agricole Durable (SAN/DAD), a été adoptée par décret 2012-139/PRN du 18 Avril 2012. Le MAGEL contribue à la mise en œuvre de tous les Programmes stratégiques de l'Initiative 3N.

Tableau 3: Domaines d'interventions et programmes stratégiques de l'Initiative 3N

Domaines d'intervention	Programmes stratégiques
Domaine 1 : Maîtrise de l'eau pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques	PS1 : Mobilisation des eaux pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques PS2 : Promotion du sous-secteur de l'hydraulique pastorale
Domaine 2 : Promotion des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques et chaînes de valeur	PS3 : Développement des filières et chaînes de valeurs agricoles PS4 : Développement des filières et chaînes de valeur de l'Élevage PS5 : Promotion des filières et chaînes de valeur de produits forestiers non ligneux et halieutiques PS6 : Renforcement de la coordination du développement des filières et chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques
Domaine 3 : Gestion intégrée et durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement	PS7 : Gestion durable des Terres et des Eaux ; PS8 : Environnement et amélioration du cadre de vie
Domaine 4 : Réduction de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle	PS9 : Réduction de l'insécurité alimentaire chronique des ménages ruraux les plus vulnérables PS10 : Gestion de l'insécurité alimentaire conjoncturelle et des situations de crise PS11 : Amélioration de l'état nutritionnel des nigériennes et des nigériens
Domaine 5 : Amélioration de l'environnement institutionnel	PS12 : Amélioration de l'environnement institutionnel de mise en œuvre de l'Initiative 3N

4 Vision et Objectif stratégique

4.1 Vision

La vision du ministère est de contribuer à la croissance économique par la promotion d'une agriculture modernisée, productive, compétitive, apte à accroître la résilience des populations nigériennes face aux adversités de la nature, et à les entretenir dans un état de sécurité alimentaire et nutritionnelle durable, tout en préservant l'environnement de production, pour les générations postérieures.

4.2 Objectif stratégique

L'objectif est la « **faim zéro au Niger d'ici 2021** ».

Il s'agit d'ici 2021 de :

- augmenter, les rendements des différentes cultures (céréales de 20 à 30% et les cultures de rente de 10 à 30 % sur 7 500 000 ha soit 50 % des superficies cultivées), afin de porter la production céréalière à 8 millions de tonnes ;
- Faire passer la production sous irrigation et de décrue de 830 000 tonnes en 2018 à 1 500 000 tonnes d'équivalent céréalier en augmentant les superficies irriguées de 222793 ha en 2018 à 358.000 ha soit un accroissement moyen annuel de 30,3%
- accroître, l'exploitation du cheptel de 25%, la consommation d'œufs/personne/an à 30, la production du lait de 40% et la production de viande de 45%.

4.3 Résultats attendus

Programme 1 : Pilotage et Administration de la Politique du Ministère	<ul style="list-style-type: none">• La politique sectorielle du ministère est actualisée ;• La gestion administrative et financière du ministère est améliorée ;• La gestion de la masse salariale du ministère est maîtrisée ;• La gestion des systèmes d'information et de communication du ministère est renforcée et coordonnée ;• La coordination technique et financière des programmes est améliorée• La gestion des marchés publics du ministère est améliorée ;• La formation et l'appui conseil aux producteurs sont assurés ;
Programme 2 : Développement des productions végétales	<ul style="list-style-type: none">• Les productions agricoles sont accrues, diversifiées et valorisées ;• Les superficies sous irrigation et décrues sont accrues.
Programme 3 : Développement des productions animales	<ul style="list-style-type: none">• Le niveau de performance des services vétérinaires est amélioré ;• Les chaînes de valeurs animales sont développées

5 Présentation de la stratégie du ministère et des orientations retenues

5.1 Principes directeurs de la politique sectorielle

Les principes directeurs (i) centraux et (ii) transversaux expriment les différentes orientations politiques et de développement en liens avec les orientations stratégiques nationales telles que définies dans la SDDCI, le PDES et la SANAD et en harmonie avec celles des Objectifs de Développement Durable (ODD).

(i) Principes directeurs centraux

Sept (7) principes interagissant entre eux guident la stratégie dans une perspective de durabilité :

- La concertation ;
- La synergie,
- La complémentarité
- Le partenariat ;
- La décentralisation ;
- L'intégration régionale.
- La promotion de l'initiative privée

(ii) Principes directeurs transversaux

Cinq (5) principes directeurs transversaux complètent la vision car ils apparaissent en avant-garde dans le développement durable de l'Agriculture nationale :

- La prise en compte des mesures de sauvegarde environnementales et sociales ;
- La prise en compte du changement climatique ;
- La prise en compte du genre ;
- La dimension multisectorielle de l'élevage pastoral ;
- Le respect de l'engagement citoyen.

5.2 Axes stratégiques

Les actions qui seront menées découlent des axes stratégiques suivants :

- Définition et pilotage de la stratégie du ministère
- Gestion administrative du ministère
- Recherche Formation Conseil Agricole
- Développement des chaînes de valeur des filières végétales
- Maîtrise de l'eau pour les productions agro sylvo pastorales et halieutiques
- Amélioration durable de la santé animale et de l'hygiène des produits d'origine animale
- Croissance, diversification et valorisation des productions animales

5.3 Réformes sectorielles

Les principales réformes engagées dans le secteur concernent:

- Le secteur semencier avec la stratégie d'appui au système communautaire de production de semences de qualité
- le secteur des engrais
- le conseil agricole
- la politique foncière
- le financement durable de l'agriculture
- les contrats de réformes sectorielles pour la réalisation des déclencheurs des aides budgétaires et des engagements pris avec différents partenaires (Union Européenne, BAD, MCC, Banque Mondiale).

6 Présentation du cadre stratégique des programmes

Tableau 4 : Cadre stratégique des programmes

Objectif stratégique	Axes stratégiques	Programme	Objectif	Indicateur	Crédit de paiement 2020
Mettre les populations nigériennes à l'abri de la famine et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus . Faim zéro d'ici 2021	<ul style="list-style-type: none"> Définition et pilotage de la stratégie du ministère Gestion administrative du ministère Recherche, Formation et vulgarisation 	Programme 1 : Pilotage et Administration de la Politique du Ministère	Assurer la coordination, le pilotage stratégique et le renforcement des capacités du ministère et des autres acteurs	Taux d'exécution des marchés publics -Nombre d'agents et d'acteurs formés par thématique -Nombre de réunion de dialogue de gestion	7 155 038 455
	<ul style="list-style-type: none"> Développement des chaînes de valeur des filières végétales Maîtrise de l'eau pour contribuer à l'augmentation des productions agro sylvo pastorales et halieutiques 	Programme 2 : Développement des Productions Végétales	Contribuer au développement des filières et chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires ainsi qu'à l'accroissement des revenus des producteurs en vue d'assurer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des nigériens.	Niveau d'accroissement des productions sous pluies Taux d'accroissement de la production des cultures irriguées en équivalent céréalière Superficies cumulées aménagées et de décrue en Ha % de traitement des superficies infestées Superficies en Ha prospectées (Criquet pèlerin) Taux de contrôle à l'importation et à l'exportation des produits végétaux et des pesticides	80 162 021 126
	Amélioration durable de la santé animale et de l'hygiène des produits d'origine animale	Programme 3 : Développement des Productions Animales	Garantir la santé animale et l'hygiène des produits animaux et denrées alimentaires d'origine animale	Le niveau de performance des services vétérinaires	35 883 119 266
	Accroissement, diversification et valorisation des productions animales		Accroître, diversifier et valoriser les productions animales	Les quantités de viande, de lait et œufs produites	

LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE GLISSANTE DES DEPENSES

1 Programme 1 : Pilotage et Administration de la Politique du Ministère

1.1 Présentation du périmètre du programme

Le périmètre du Programme 1 « **Pilotage et administration de la politique du Ministère** » recouvre toutes les activités relatives au pilotage stratégique du ministère, à sa gestion administrative et financière, et à la gestion de son système d'information. Le périmètre du programme recouvre principalement les domaines d'activités suivants :

- l'élaboration et la coordination de la mise en œuvre de la politique sectorielle ;
- la gestion administrative et financière du ministère ;
- la gestion de la masse salariale du ministère ;
- le recrutement et formation continue du personnel ;
- la gestion du système d'information et de communication du ministère ;
- la coordination technique et financière des programmes ;
- la réforme des finances publiques ;
- la mise en place du système de contrôle de gestion du ministère ;
- la coordination des systèmes d'information ;
- la passation des marchés du ministère ;
- le suivi des projets ministère ;
- la collecte ; traitement et publication des données statistiques du ministère ;
- la gestion des dépenses communes du ministère ;
- le renforcement de l'appui conseil (Opérationnalisation de l'APCA) ;
- le renforcement de capacité des autres acteurs du secteur (OP, interprofession ; Ecole des surveillants d'élevage, institutions comme IPDR, SP/Code Rural ; CONACILSS, INRAN ; CRA/RECA) ;

1.2 Enjeux et Objectif du programme

Le ministère a mis en place dans le cadre du présent budget programme, 3 programmes opérationnels visant des objectifs de développement socioéconomique ou de qualité de service public. Le programme « Pilotage et administration de la politique du Ministère » a pour enjeu principal de créer les conditions nécessaires pour une mise en œuvre efficace et efficiente de ces 3 programmes opérationnels dans l'optique de réalisation de l'objectif stratégique du ministère. A cet effet, **l'objectif du programme est d'assurer la coordination, le pilotage stratégique et le renforcement des capacités du ministère et des autres acteurs**. L'efficacité et l'efficience des programmes qui sont les deux déterminants de la performance du ministère, nécessite en premier lieu une bonne définition claire et opérationnelle de la politique ministérielle et en second lieu une bonne coordination et suivi dans la mise en œuvre des activités du ministère.

1.3 Principaux résultats du programme

Les principaux résultats de la mise en œuvre du programme se présentent comme suit :

- La politique sectorielle du ministère est actualisée ;
- La gestion administrative et financière du ministère est améliorée ;
- La gestion de la masse salariale du ministère est maîtrisée ;
- La gestion des systèmes d'information et de communication du ministère est renforcée et coordonnée ;
- La coordination technique et financière des programmes est améliorée ;
- La gestion des marchés publics du ministère est améliorée ;
- L'appui conseil aux producteurs est renforcé ;

1.4 Indicateurs de performance et cibles

Les principaux indicateurs sont :

- ✓ Taux d'exécution des marchés publics
- ✓ Nombre d'agents et d'acteurs formés toute thématique
- ✓ Nombres d'enquête réalisés
- ✓ Ratios d'encadrement

Tableau 5: Taux d'exécution des marchés publics

Désignation	Année de référence	Année courante	Valeurs cibles /prévisions		
	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'exécution des marchés publics	75	76	77	78	79

Le taux d'exécution des marchés publique du MAG/EL était de 75% une progression positive est espérée afin d'atteindre l'objectif de 100% recherché pour une maitrise de plan de passation des marchés. La difficulté est dans la disponibilité des ressources à temps.

Tableau 6: Nombre d'agents ou d'acteurs formés toute thématique

Désignation	Année de référence	Année courante	Valeurs cibles /prévisions		
	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'agents formés toute thématique	667	677	687	698	708
Nombre d'acteurs formés toute thématique	1359	1370	1400	1425	1480

En 2018 le nombre d'agents formés toute thématique était de 667 une planification de la DRH fait une progression de 10% pour atteindre à l'horizon 2022 708 agents auxquels il faut renforcer les capacités. Quant nombre d'acteurs les 1359 acteurs

sont la plupart ceux dont les données sont maîtrisées (DACPOR ; DPOE et Projet FOPAT). Un renforcement de la collecte des données doit être fait afin de pouvoir recueillir le maximum sinon 100% des formations notamment au niveau des projets et d'autres directions comme DGA ; DGPIA ; DGPV ; INRAN, IPDR, Ecole de surveillance etc...

Tableau 7: Nombre d'enquête réalisés

Désignation	Année de référence	Année courante	Valeurs cibles /prévisions		
	2018		2019	2020	2021
Nombre d'enquêtes réalisées	3	3	4	4	4

Le nombre des enquêtes réalisées est un nouvel indicateur mis pour remplacer le nombre des réunions de dialogue de gestion. Le nombre d'enquêtes à réaliser permettra au Ministère de mettre à jour beaucoup de données qui sont restés longtemps statiques. Quant à l'EPR il fait partir des obligations du Ministère sachant que c'est l'un des principaux indicateurs attendus au haut niveau pour maîtrise de la sécurité alimentaire. Sur les deux premières années il est prévu d'assurer deux enquêtes pour aller à quatre en 2022.

Tableau 8: Ratios d'encadrement

Désignation	Année de référence	Année courante	Valeurs cibles /prévisions		
	2018		2019	2020	2021
Ratios d'encadrement	1/1000	1/1000	1/900	1/900	1/800

Le Niger adopté le Système National de Conseil Agricole qui vise une coordination des différents conseils données par plusieurs acteurs et manières différentes. Ceci ne permet pas une efficacité du conseil agricole maillon faible de l'atteinte des objectifs de l'initiative 3N. Une agence est créé l'Agence de Promotion du Conseil Agricole APCA qui commencera à fonctionner cette année est qui à pour mission principale de coordonner et d'apporter un conseil agricole de bonne qualité afin de tendre vers la ration de la FAO 1/250 producteurs. Pour l'instant la ration est d'environ un conseiller pour mille producteurs une amélioration est prévue à partir de 2020 car l'APCA serait pleinement opérationnelle.

1.5 Stratégie du programme

Le programme Pilotage et Administration de la Politique du Ministère a pour objectif majeur d'améliorer la performance de la gestion du MAG/EL et de ses démembrements.

Il assure la cohérence d'ensemble des interventions dans le secteur et de la mise en œuvre efficace et efficiente de tous les programmes. Il est aussi chargé de la gestion rationnelle des ressources humaines, financières et matérielles du ministère dans la perspective d'un bon pilotage du secteur.

A cet égard, plusieurs problèmes ont été identifiés à l'issue du diagnostic stratégique. Il s'agit notamment de :

- l'organisation non efficiente des acteurs ;
- l'insuffisance des moyens d'intervention et la faible capacité des acteurs ;
- la faiblesse du système d'information, éducation et communication ;
- le faible niveau de financement du secteur ;
- la faible visibilité du secteur.

Tous ces problèmes concourent à une insuffisance dans le Pilotage et l'Administration de la Politique du Ministère.

Les partenaires stratégiques de mise en œuvre concernent l'Etat et les PTF.

1.6 Présentation des actions et mesures

1.6.1 Actions

Axes stratégique	Actions	Objectif	Indicateur
Axe 1 : Définition et pilotage de la stratégie du ministère	1. Conception et pilotage de la politique du ministère	Améliorer le pilotage stratégique du ministère	-Taux de réalisation d'audits internes programmés -Nombre de politique et stratégie formulé et/ou actualisé
	2. Gestion des systèmes d'informations du ministère	Produire des données fiables et accessibles	-Nombre d'atelier de validation des données - Nombre de base des données diffusées dans le système d'information
	3. Planification, programmation et suivi-évaluation des programmes du ministère	Elaborer les documents de programmation et assurer le rapportage des activités réalisées dans le cadre du budget programme	- Nombre de documents de programmation complétés et validés -Nombre de missions de suivi et évaluation effectuées
Axe 2 : Gestion administrative du ministère	4. Gestion des ressources et action sociale	Renforcer les capacités du ministère	-Taux d'exécution financière -Nombre de plan de formation élaboré -Nombre de mises à jour des états nominatifs
Axe 3 : Recherche, formation et vulgarisation	5. Mise en œuvre du Système National de Conseil Agricole et la recherche	Renforcer les capacités des acteurs	-Ratios d'encadrement (Nombre de ménages agricoles par conseillers). -Nombre des producteurs ruraux encadrés - Nombre de technologies générées -Nombre de technologies diffusées

1.6.2 Mesures d'accompagnement

En vue d'assurer une mise en œuvre efficace des actions du programme, certaines mesures s'avèrent nécessaires :

- la mise en œuvre des recommandations de l'audit institutionnel (repartition /redéploiement du personnel dans les différents programmes, organigramme, etc.) ;
- l'adoption des textes prenant en compte des mesures incitatives.

1.6.3 Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme

Le Programme Pilotage et Administration de la Politique du Ministère renferme plusieurs structures du niveau central ainsi que des administrations de mission et projets transversaux :

a) Structures de mise en œuvre du programme

- Cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage (CAB/MAG /EL);
- Cabinet du Ministre Délégué chargé de l'Elevage ;
- Secrétariat Général (SG) ;
- Inspection Générale des Services (IGS) ;
- Direction Générale des Ressources (DRFM ; DRH ; DS ; DMP/DSP, DI ; DAID/RP) ;
- Direction de l'Action Coopérative et de la Promotion des Organismes Ruraux (DAC/POR) ;
- Direction de la Promotion des Organisations des Eleveurs (DPOE) ;
- Direction de la Législation (DL) ;
- Direction de la Prévention et de la Gestion de Conflits Agriculteurs-Eleveurs (DPGCAE) ;
- Direction des Etudes et de la Programmation (DEP) ;

b) Les Opérateurs rattachés

- Institut National de la Recherche Agronomique du Niger (INRAN) ;
- Institut Pratique de Développement Rural (IPDR) ;
- Ecole des Surveillants d'Elevage de Maradi ESEM ;
- Agence de la Promotion du Conseil Agricole (APCA) ;
- Réseau des Chambres de l'Agriculture (RECA/8CRA) ;
- Secrétariat Permanent du Code Rural (SP/CR) ;

- Secrétariat Permanent du Comité National/Comité Inter-état de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (SP/CONACILSS) ;

□

c) Les Projets et programmes rattachés

- Projet Intervention de Renforcement des Capacités (IRC/Belgique).
- Projet Fortification des Produits alimentaires Transformés (FOPAT) de consommation courante au Niger.

1.6.4 Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme

1.6.4.1 Hypothèses

Les hypothèses découlent des facteurs externes sur lesquels le programme n'a pas d'emprise qui peuvent influencer sa mise en œuvre.

La situation qui prévaut dans les pays voisins, rend le Niger vulnérable sur le plan sécuritaire. Ces menaces peuvent être des sources de blocage de la mobilisation des ressources financières pour les différents investissements prévus dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

La disponibilité des ressources financières affectées au programme est en lien avec la crise économique et financière mondiale. La répercussion de cette crise peut avoir comme effet la réduction du volume de l'aide publique au développement. Pour ce faire, il faut une mobilisation des ressources internes et la diversification des partenaires.

1.6.4.2 Risques

On peut retenir entre autres plusieurs catégories de risques :

- ✓ L'instabilité institutionnelle
- ✓ L'indisponibilité des ressources financières affectées au Programme
- ✓ L'insuffisance des ressources humaines de qualité
- ✓ L'absence d'appropriation de la réforme
- ✓ L'insécurité

1.7 Tableau de programmation

Tableau 9 : Programmation financière par catégorie de dépenses 2020-2022

Programmes	2020	2021	2022
Personnel	1 200 738 881	1 320 812 769	1 552 894 046
Biens et services	1 586 580 576	1 745 238 634	1 919 762 497
Transfert	3 248 464 716	3 573 311 188	3 930 642 306
Investissements	1 119 254 282	1 231 179 710	1 354 297 681
Total général	7 155 038 455	7 870 542 301	8 757 596 531

Sur l'ensemble des années à venir une progression des ressources de l'ordre de 10% est attendue permettant ainsi au programme¹ d'attendre les objectifs qui lui

sont assignés tout en capitalisant les expériences des années antérieures. Une maîtrise prudente des progressions assurera un respect des programmations.

Tableau 10 : Programmation financière par action 2020-2022

Programmes	2020	2021	2022
Action 1 : Conception et pilotage de la politique du ministère	688 299 479	757 129 427	832 842 370
Action 2 : Gestion des systèmes d'informations du ministère	915 570 296	1 007 127 326	1 107 840 058
Action 3 : Planification, programmation et suivi-évaluation des programmes du ministère	16 499 803	18 149 783	19 964 762
Action 4 : Gestion des ressources et action sociale	2 691 787 355	2 960 966 091	3 357 062 700
Action 5 : Mise en œuvre du Système National de Conseil Agricole et recherche	2 842 881 522	3 127 169 674	3 439 886 642
Total général	7 155 038 455	7 870 542 301	8 757 596 531

La même progression du tableau précédant est attendue dans pratiquement toutes les actions néanmoins avec la fin du PAC 3 une réduction d'énormes ressources va se faire sentir qui peut être compensé par le financement du fonctionnement de l'APCA.

2 Programme 2 : Développement des Productions Végétales

2.1 Présentation du périmètre du programme

Le Programme Développement des Productions Végétales en cohérence avec les autres programmes couvre les domaines des chaînes de valeurs des filières des cultures pluviales et irriguées, la mobilisation des eaux pour la production agro sylvo pastorale et halieutique et la protection phytosanitaire du territoire pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

Il contribue à la mise en œuvre des activités inscrites dans les programmes stratégiques de l'Initiative 3N (PS1 Croissance et diversification des productions agro sylvo pastorales et halieutiques, PS2 Approvisionnement régulier des marchés ruraux en produits agricoles et agroalimentaires PS3 : Amélioration de la résilience des groupes vulnérables face aux changements climatiques, crises et catastrophes et PS4 amélioration de l'état nutritionnel des nigériens et nigériennes)

Il s'inscrit dans l'axe 3 « Amélioration de la croissance économique » du PDES plus spécifiquement au niveau des programmes 6 « sécurité alimentaire et développement durable » à travers les sous programmes 6.1 « Développement des productions pluviales et irriguées », 6.3 « Développement des infrastructures et services sociaux », 6.4 « Transformation des produits agro sylvo pastoraux et halieutiques », 6.5 Autonomisation de la femme rurale, 6.6 « renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire des plus vulnérables » et 6.7 « gouvernance et coordination du secteur rural ».

Il participe à la réalisation des objectifs des programmes 3 « Développement du capital humain », 5 « Développement du secteur privé », 7 « Amélioration de la gestion du développement », 9 « Renforcement de la sécurité et consolidation de la paix », 10 « Gestion durable des terres des eaux et de la diversité biologique » et 11 « Amélioration du cadre de vie des populations et lutte contre le changement climatique » du PDES.

2.2 Enjeux et Objectif du programme

L'enjeu est de faire face aux besoins alimentaires et nutritionnels d'une population ayant un taux d'accroissement élevé (3,9 %) et d'augmenter les revenus des producteurs et opérateurs du secteur. Il s'agit d'assurer la souveraineté et la sécurité alimentaire nutritionnelle à travers :

- la mobilisation des eaux de ruissellement ;
- l'aménagement et la mise en valeur des terres pour le développement de l'irrigation (petite irrigation et grande irrigation);
- l'accroissement et la diversification des productions végétales
- la surveillance et le contrôle des ennemis de cultures
- la surveillance et le contrôle du Criquet pèlerin
- l'application de la loi phytosanitaire ;
- le désenclavement des zones de production ;
- la réalisation des infrastructures de stockage, de conservation et de transformation et de commercialisation ;

- la promotion de la transformation des produits agricoles
- l'opérationnalisation de la Maison du Paysan
- la prévention des carences nutritionnelles ;
- l'approvisionnement en intrants et matériels agricoles de qualité
- l'appui à la production communautaire des semences certifiées ;
- la promotion de la mécanisation agricole ;
- le renforcement de la recherche appliquée/vulgarisation
- le renforcement du conseil agricole ;
- la promotion des chaînes de valeur et la professionnalisation des acteurs ;
- l'autonomisation des femmes et des jeunes ;
- l'amélioration de l'inclusion financière
- l'émergence des jeunes entrepreneurs agricoles et la promotion de la formation professionnelle et technique agricole pour les jeunes ruraux ;
- la sécurisation du foncier agricole ;
- le renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques
- le renforcement des capacités des acteurs.

L'objectif du programme est de contribuer au développement des filières et chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires ainsi qu' à l'accroissement des revenus des producteurs en vue d'assurer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des nigériens.

2.3 Principaux résultats du programme

Les principaux résultats attendus de la mise en œuvre du programme sont:

- Les productions agricoles sont accrues, diversifiées et valorisées ;
- Les superficies sous irrigation et décrues sont accrues.

2.4 Indicateurs de performance et cibles

En ce qui concerne les cultures pluviales, il s'agira de réaliser les performances présentées dans les tableaux suivants :

Tableau 11 : Prévisions des cultures pluviales

Indicateurs	Valeur de référence	Année courante	Valeurs cibles/prévisions		
	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'accroissement de la production des cultures céréalières	3.59	10,5	10	10	10
Taux d'accroissement de la production des cultures de rente	20.11	10	15	10	10

Sachant que la production céréalière 2018 est de 6 061 789 tonnes, il faudrait un accroissement annuel de production de 10% pour atteindre l'objectif de 8 000 000 de tonnes de céréales à l'horizon 2021 fixé par le plan d'action de l'Initiative 3 N.

Cette performance sera atteinte à condition que tous les facteurs de productions en quantité et en qualité soient mis en place à temps et l'encadrement soit étoffé à tous les niveaux.

Les résultats de la campagne agricole 2018 sont très favorables pour les cultures de rente. L'objectif visé qui est d'augmenter le rendement de 10 à 30% sur 50% des superficies cultivées sera atteint en réalisant un taux annuel d'accroissement des productions de 15% en 2020 et 10 % en 2021 et 2022.

Tableau 12 : Prévisions des productions et superficies des cultures irriguées

Indicateurs	Valeur de référence	Année courante	Valeurs cibles/prévisions		
	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'accroissement de la production des cultures irriguées en équivalent céréalier	22,23 %	20	20	20	20
Superficies cumulées aménagées et décrue mises en valeur (ha)	182 902	209 077	259 477	309 877	358 000

S'agissant des productions des cultures sous irrigation et de décrue la cible doit passer de 830.000 tonnes d'équivalent céréalier en 2018 à 1.500.000 tonnes d'équivalent céréalier en 2021. De 2011 à 2015 le taux d'accroissement moyen de la production des cultures irriguées en équivalent céréalier est d'environ 17%. Pour atteindre l'objectif assigné le taux d'accroissement annuel de 20% est indispensable. Cette performance sera atteinte à condition que des infrastructures supplémentaires de mobilisation des eaux et d'aménagements des terres soient mises en place, ainsi que les facteurs de productions en quantité et en qualité avec un encadrement renforcé.

Tableau 13 : Gestion intégrée des ennemis des cultures

Indicateurs	Valeur de référence	Année courante	Valeurs cibles/prévisions		
	2018	2019	2020	2021	2022
Pourcentage de traitement des superficies infestées (%)	75	77	79	81	83
Superficies prospectées (ha) (Criquet pèlerin)	45 785	216 000	216 000	216 000	216 000
Taux de contrôle à l'importation et à l'exportation des produits végétaux et des pesticides	25%	30%	45%	50%	70%

La Commission de lutte Contre le Criquet Pèlerin en Région Occidentale (CLCPRO) a fixé un quota de 216.000 ha à surveiller par le Niger par an. En 2018 seuls 45 785 ha (21.977 ha en 2017) ont été prospectés compte tenu des moyens réduits mis à la disposition du CNLA. L'atteinte de cet objectif de 216.000 ha requiert la mise en place des moyens financiers et logistiques appropriés.

Il est retenu une progression du pourcentage de traitement des superficies infestées de 2% par an. L'atteinte de ces cibles est conditionnée par un renforcement en ressources humaines (recrutement) et des constructions des nouveaux postes de contrôle.

2.5 Stratégie du programme 2

L'analyse diagnostique du programme qui couvre toute la sphère de la production végétale (y compris l'amont et l'aval de la production), fait ressortir que la faible performance du secteur est engendrée entre autres par :

- la dégradation des écosystèmes et la pauvreté des sols;
- l'insuffisance des intrants de qualité ;
- la pression parasitaire ;
- la pression démographique sur les ressources naturelles ;
- la faiblesse de la maîtrise de l'eau ;
- la mauvaise répartition spatio-temporelle des précipitations ;
- le très faible niveau d'alphabétisation et de formation des producteurs ruraux ;
- l'insuffisance dans l'organisation et la structuration du monde rural ;
- la problématique de sécurisation foncière avec un accès limité à la terre des jeunes et des femmes ;
- le faible niveau de la mécanisation agricole ;
- le faible ratio d'encadrement (1CDA pour plus de 70 villages contre un CDA pour 10 villages norme préconisée par la FAO) ;
- la faible diffusion des résultats de la recherche et des innovations ;
- le mauvais état ou le déficit d'infrastructures hydro-agricoles et de désenclavement ainsi que le coût élevé de l'énergie électrique ;
- la faiblesse du système de recherche et de vulgarisation ;
- l'environnement institutionnel et financier des filières peu performant ainsi que le faible niveau d'inclusion financière en zone rurale ;
- le balbutiement du maillon de la transformation et la faible maîtrise des normes de qualité permettant d'améliorer la présentation et la commercialisation des produits transformés
- la faiblesse de l'autonomisation des femmes ;
- la faible insertion des jeunes non scolarisés, déscolarisés et diplômés dans le tissu économique rural;
- l'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité
- l'insuffisance des ressources financières allouées au secteur, le faible niveau de mobilisation des ressources extérieures et d'absorption des crédits ;
- l'éparpillement des interventions et l'insuffisance de coordination entre les acteurs

Les enjeux sont donc liés à la recherche des voies et moyens pour réduire ou annihiler les effets de ces contraintes.

Le Programme Développement des Productions Végétales vise à contribuer au développement des filières et chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires ainsi qu'à l'accroissement des revenus des producteurs en vue d'assurer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des nigériens.

Ce programme sera mis en œuvre en s'appuyant sur les orientations contenues dans le document de **politique agricole (l'initiative 3N)** qui intègre plusieurs stratégies sous sectorielles notamment :

- la Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation et de Collecte des Eaux de Ruissellement (SNDI/CER) ;
- la Stratégie de la Petite Irrigation au Niger (SPIN) ;

- la Politique Semencière du Niger (PSN) ;
- la Stratégie Décentralisée et Partenariale d'Approvisionnement en Intrants pour une Agriculture Durable (SIAD) ;
- le Système National de Conseil Agricole ;
- la Stratégie Nationale d'Appui aux systèmes communautaires de production de semences de qualité 2018 ;
- la stratégie nationale de développement de la filière riz ;
- le Programme de développement des chaînes de valeur du riz (RRCVDP)
- etc.

Le Programme de Développement des Productions Végétales sera mis en œuvre suivant deux (2) axes stratégiques à savoir :

- ✓ Développement des chaînes de valeurs des filières végétales ;
- ✓ la maîtrise de l'eau pour contribuer à l'augmentation des productions agro sylvo pastorales et halieutiques.

L'axe I, « développement des chaînes de valeur des filières végétales » concerne deux (2) actions à savoir : **le développement des cultures pluviales, la promotion des chaînes de valeur des filières végétales et la gestion intégrée des ennemis des cultures.**

L'axe II, porte sur « la maîtrise de l'eau pour contribuer à l'augmentation des productions agro sylvo pastorales et halieutiques » et comporte une action à savoir : **le développement des cultures irriguées.**

2.6 Présentation des actions et mesures

2.6.1 Actions

Tableau 14 : Présentation des actions du programme

Axes stratégiques	Actions	Objectifs	Indicateurs
Développement des chaînes de valeurs des filières végétales	Développement des cultures pluviales et Promotion des chaînes de valeur des filières végétales	Accroître diversifier et valoriser les productions des cultures pluviales	Taux d'accroissement de la production des cultures céréalières
			Taux d'accroissement de la production des cultures de rente
	Gestion intégrée des ennemis des cultures	Assurer la protection phytosanitaire du territoire à travers la gestion intégrée des ennemis des cultures	Taux de couverture des superficies infestées Taux de contrôle à l'import et à l'export des produits végétaux et des pesticides Taux de superficies prospectées (criquet pèlerin)
Maîtrise de l'eau pour contribuer à l'augmentation des productions agro sylvo pastorales et halieutiques	Développement des cultures irriguées	Contribuer à l'augmentation des Productions agrosylvopastorales et halieutiques à travers la maîtrise de l'eau	Taux d'accroissement de la production des cultures irriguées en équivalent céréaliier
			Taux de superficies aménagées et de décruce

2.6.2 Mesures d'accompagnement

En vue d'assurer une mise en œuvre efficace des actions du programme, certaines mesures sont préconisées à savoir :

- l'application de la politique agricole ;
- l'adoption et l'application des textes d'application de la loi phytosanitaire ;
- l'adoption et l'application des actes concernant l'exonération des intrants agricoles, vétérinaires et zootechniques et équipements agricoles ;
- l'application de la loi sur les interprofessions ;
- la mise en œuvre de la Stratégie de la petite irrigation au Niger ;
- l'opérationnalisation de l'APCA ;
- la mise en œuvre du FISAN ;
- la mise en œuvre des réformes de l'ONAHA ;
- la mise en œuvre du plan de réforme du secteur des engrais ;
- Mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Appui aux systèmes communautaires de production de semences de qualité 2018 ;
- L'application du plan d'action pour le développement du sous-secteur semencier 2019-2020 ;
- la mise en œuvre du Plan à Moyen et Long Termes de l'INRAN ;
- la mise en œuvre de la politique foncière ;
- l'élaboration d'un plan d'action pour l'autonomisation de la femme rurale ;
- l'adoption et l'application du plan d'action pour la création d'emploi décent pour les jeunes dans le domaine de l'agriculture et l'élevage ;
- l'adoption et l'application de la stratégie nationale de mécanisation agricole ;
- l'adoption et l'application de la stratégie nationale de développement de l'horticulture ;
- La mise en application du plan à moyen terme de la recherche agronomique ;
- une meilleure intégration des résultats des interventions des projets et programmes du secteur ;
- l'application des réformes de l'audit institutionnel du MAGEL ;
- l'application des recommandations de la revue sectorielle SANAD 2018 ;
- la disponibilité de ressources humaines suffisantes et compétentes ;
- Le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des agents à tous les niveaux
- l'esprit d'équipe et un cadre de travail motivant ;
- une meilleure coordination des interventions de tous les acteurs du secteur ;
- l'augmentation des ressources financières du Budget National affectées au MAGEL ;
- l'amélioration des capacités de mobilisation et d'absorption des ressources
- la mise en œuvre des recommandations et de la feuille de route de l'audit institutionnel du MAGEL.

2.7 Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme

La mise en œuvre du programme est assurée par plusieurs services techniques et projets avec la contribution des ONG ? AD et des opérateurs du secteur privé. Chaque service, projet ou programme intervenant dans le programme « Développement des Productions Végétales » produit au moins un livrable qui concourt à l'atteinte de l'objectif du programme.

Les institutions suivantes assurent la mise en œuvre du programme :

a) Les Directions Générales

- Direction Générale de l'Agriculture (DGA) ;
- Direction Générale de la Protection des Végétaux (DGPV) ;
- Direction Générale du Génie Rural (DGGR) ;

b) Les Directions et Services Déconcentrés

- Directions Régionales de l'Agriculture
- Directions régionales du Génie Rural
- Directions Départementales de l'Agriculture
- Directions Départementales du Génie Rural
- Services Communaux de l'Agriculture
- Services Communaux du Génie Rural
- Centres régionaux de multiplication des semences
- Pépinières fruitières Régionales
- Centres d'entretien et de réparation du matériel agricole
- Postes de contrôle phytosanitaires
- Districts Agricoles

c) Les Opérateurs rattachés

- Atelier de Fabrication du Matériel Agricole (AFMA) ;
- Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériels Agricoles (CAIMA) ;
- Centre National de Lutte Antiacridienne (CNLA) ;
- Office National des Aménagements Hydro Agricoles (ONAHA) ;
- Agence de Promotion de conseil Agricole (APCA) ;
- L'institut National de Recherche Agronomique du NIGER (INRAN) ;
- Secrétariat Permanent du Code Rural ;
- L'IPDR de Kollo et les universités publiques ;
- Les centres de formation professionnels et techniques agricoles
- Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires
- Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger (RECA)
- Les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA)
- Projet de Mobilisation et de Valorisation des Ressources en Eau (PROMOVARE) ;
- Projet d'Appui à la Compétitivité et à la Croissance (PRACC) ;
- Programme de promotion de l'emploi et de la croissance économique dans l'agriculture (PECEA) ;
- Projet de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRRIA) ;
- Projet Développement des Compétences pour la Croissance (PRODEC)
- Projet d'Appui à la Petite Irrigation (PAPI)
- Millénium Challenge Account (MCA).

d) Les Projets et programmes rattachés

- ✓ Programme de Vulgarisation des Cultures Irriguées (PVCII) ;

- ✓ Programme de Soutien à la Campagne Agricole ;
- ✓ Contrat plan pluriannuel entre l'Etat et l'ONAHA ;
- ✓ Activités de la Maison du Paysan DGA ;
- ✓ Aménagement des nouvelles terres ;
- ✓ Mini barrages et Seuils ;
- ✓ Programme d'Amélioration de la Productivité Agricole des Petits Exploitants (SAPEP) ;
- ✓ Programme d'Appui au Développement Agricole Durable dans la Région de Dosso (NIG/25) ;
- ✓ Programme de Développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF) dans les Régions de Maradi, Tahoua, Zinder et Diffa ;
- ✓ Programme de renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel (P2RS) ;
- ✓ Projet d'Appui au Développement Agricole de l'Irhazer, du Tamesna et de l'Aïr (PADA/ITA) ;
- ✓ Projet d'Intensification des Productions Agricoles pour la Sécurité Alimentaire dans les régions de Tahoua et Tillabéry (PIPA/SA) ;
- ✓ Projet d'Accès aux Marchés et d'Infrastructures Rurales dans la Région de Tahoua (PAMIRTA) ;
- ✓ Projet d'appui à l'Agriculture Sensible aux risques Climatiques (PASEC) ;
- ✓ Projet de Mobilisation des Eaux de Ruissellement pour la Sécurité Alimentaire dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder (PMERSA/MTZ) ;
- ✓ Programme Petite Irrigation et Sécurité Alimentaire (PISA) dans les régions d'Agadez, Tahoua et Tillabéry ;
- ✓ Programme de Réhabilitation des Périmètres Irrigués Publics (PRPIP) ;
- ✓ Projet d'Appui aux Activités Rurales et Financement des Filières Agricoles dans les régions d'Agades et Tahoua (POLES RURAUX) ;
- ✓ Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO) ;
- ✓ Programme Conjoint d'Accélération de l'Autonomisation Economique des Femmes Rurales-Niger FAO;
- ✓ Integrating Climate Resilience Into Agricultural and Pastoral Production for Food Security in Vulnerable Rural Areas GCP/NER/043/LDF - Champs écoles FAO ;
- ✓ Projet d'Appui à l'Initiative Irrigation au Sahel (PARIIS) ;
- ✓ Projet de Renforcement de la Résilience de l'Agriculture face aux changements Climatiques (PRRACC) ;
- ✓ Programme de vulgarisation des cultures irriguées (PVCi)
- ✓ Programme de développement des chaînes de valeurs du riz (RRCVDP)
- ✓ Projet Intégré de modernisation de l'Elevage et de l'Agriculture au Niger (PIMELAN)
- ✓ Projet de Renforcement de la Résilience des communautés rurales à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger (PRECIS)

A ces interventions s'ajoutent celles des opérateurs privés, des ONG et Associations de développement ainsi que les organisations de producteurs et leurs faitières qui contribuent à l'atteinte des objectifs du programme.

Signalons la clôture prévue en 2019 des projets PIPASA, le PMERSA, IESA II, PISA 1 et le démarrage des projets PIMELAN, PRECIS et PISA2 dont les conventions de financement ont été signés en 2019.

2.8 Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme

2.8.1 Hypothèses

Les hypothèses découlent des facteurs externes sur lesquels le programme n'a pas d'emprise qui peuvent influencer sa mise en œuvre. Les principales hypothèses sont :

- Aléas climatiques ;
- Fléau acridien ;
- Insécurité ;
- Instabilité sociopolitique ;
- Indisponibilité des ressources financières affectées au programme.

2.8.2 Risques

On peut retenir entre autres trois catégories de risques :

- ✓ **les risques affectant la production** : Les sécheresses, les invasions acridiennes, les maladies et parasites du bétail, les feux de brousse, les événements climatiques extrêmes (inondations, les tempêtes, les températures, etc.);
- ✓ **les risques liés au marché** : L'instabilité des prix des produits alimentaires est une source de préoccupation majeure pour les consommateurs, et d'importantes flambées des prix;
- ✓ **les risques liés au contexte socio-politique**: L'instabilité politique constitue un risque majeur. Les effets sur le secteur agricole sont toutefois beaucoup moins marqués et plus indirects. On citerait entre autres : (1) la réduction de l'accès à certaines régions, qui se traduit par un accès plus restreint aux marchés ruraux, une augmentation des prix alimentaires et le blocage de l'aide; (2) la réduction des investissements publics et privés, face à des niveaux d'incertitude élevés; 3) la réaffectation des dépenses publiques à des fins militaires au détriment des autres services publics; et (4) la suspension du soutien des partenaires extérieurs.
- ✓ **les risques liés à l'insécurité** : les effets néfastes du changement climatique affectent sérieusement les moyens de subsistance des populations du Niger, à cela s'ajoutent dans certaines régions, les activités terroristes de la nébuleuse Boko Haram qui ont complètement ravagé et désaxé ces zones en six (6) ans de conflits sanglants et asymétriques.
- ✓ **les risques liés aux mentalités** : dans le contexte actuel du Niger, la pauvreté et l'insécurité alimentaire, ne sauraient être expliquées par les aléas climatiques et la rudesse de la nature seulement. Certains comportements et pratiques sociaux en milieu urbain et rural ont contribué à aggraver cette situation. C'est notamment la corruption, le manque de conscience professionnelle, l'attentisme, l'émergence d'une culture d'assistanat et certaines habitudes alimentaires. Pour une évolution des mentalités et un changement profond des comportements, la sensibilisation et la communication pour la promotion du travail productif et de l'utilisation adéquate des ressources alimentaires et nutritionnelles sont développées.

2.9 Tableau de programmation

Tableau 15 : Programmation financière par catégorie de dépenses 2020-2022

Programme 2	2020	2021	2022
Personnel	6 850 266 252	6 668 481 212	6 690 845 620
Biens et services	1 492 913 971	1 098 388 976	1 262 707 967
Transfert	577 394 090	607 032 656	637 991 321
Investissements	71 241 446 813	59 052 201 708	94 624 668 362
Total général	80 162 021 126	67 426 104 552	103 216 213 270

Tableau 16 : Programmation financière par action 2020-2022

Programme 2	2020	2021	2022
Action 1 : développement des cultures pluviales et promotion des chaînes de valeur des filières végétales	33 798 295 725	28 428 517 511	30 110 709 772
Action 2 : développement des cultures irriguées	45 114 458 215	37 946 799 915	71 992 538 455
Action 3 : gestion intégrée des ennemis des cultures	1 249 267 186	1 050 787 127	1 112 965 043
Total général	80 162 021 126	67 426 104 552	103 216 213 270

3 Programme 3 : Développement des Productions Animales

3.1 Présentation du périmètre du programme

Le périmètre du Programme 3 « Développement des Productions Animales » couvre tous les domaines relatifs au développement des filières et chaînes de valeurs animales et le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

En lien avec la Stratégie de Développement Durable de l'Élevage (SDDEL 2013-2035), il s'agit de l'amélioration de la performance des services vétérinaires gage d'une bonne couverture sanitaire du cheptel et d'une meilleure sécurisation des denrées alimentaires d'origine animale d'une part et d'autre part de la gestion durable des capacités productives des terres pastorales, le développement des chaînes de valeur des filières animales à travers la fourniture d'un service d'Appui Conseil aux Producteurs, l'amélioration de l'environnement des filières par la création d'opportunités d'investissements, l'accès au financement et l'inclusion économique des femmes et des jeunes, l'amélioration des conditions d'abreuvement du cheptel, la promotion des cultures fourragères, le développement des infrastructures de production, de transformation, de commercialisation et de transformation des produits animaux, la capitalisation des bonnes pratiques et innovations technologiques, la gestion des crises pastorales et sanitaires.

De manière spécifique, le Programme 3 « **Développement des Productions Animales** » vise les domaines suivants :

- La vaccination du cheptel contre les maladies prioritaires,
- la surveillance épidémiologique des maladies animales
- la lutte contre les maladies animales négligées et les principales zoonoses (tuberculose, brucellose et rage) ;
- la sécurité sanitaire des denrées animales et des aliments d'origine animale ;
- la valorisation, la transformation et la commercialisation des produits animaux ;
- la sécurisation des systèmes de production animale à travers la gestion durable des capacités productives des terres pastorales ;
- l'amélioration de la disponibilité et de l'accès aux ressources pastorales ;
- la modernisation des systèmes de production ;
- la préservation de la biodiversité et l'amélioration des races locales ;
- la capitalisation des bonnes pratiques et innovations technologiques ;
- la gestion des crises pastorales et sanitaires ;
- la promotion de l'investissement privé ;
- l'autonomisation des femmes ;
- la création d'emploi aux jeunes ;
- la recherche vétérinaire et zootechnique ;
- la formation ;
- l'appui conseil au producteur.

3.2 Enjeux et objectif du programme

Le Programme de Développement des Productions Animales conformément à la Stratégie de Développement Durable de l'Élevage s'inscrit dans le cadre de la mise

en œuvre de l'axe 3 du PDES « Accélération de la croissance économique et opérationnalise le plan d'action de l'initiative 3 au niveau du programme stratégique 4 (développement des filières et chaîne des valeurs de l'Élevage).

Les enjeux majeurs pour le développement du secteur de l'Élevage dans le domaine de la santé animales sont l'éradication de la Peste des petits Ruminants à l'horizon 2030, la réduction de l'incidence de la Péri Pneumonie Contagieuse des Bovidés (PPCB), la lutte contre les maladies négligées et les zoonoses majeures et enfin dans le domaine des productions animales, la sécurisation des systèmes pastoraux, l'augmentation de la productivité du cheptel et valorisation des productions.

Aussi, dans une perspective d'exportation des productions animales et au regard des engagements internationaux, il est nécessaire que le Niger obtienne le statut de pays indemne pour les maladies qui constituent des obstacles majeurs au commerce.

Dans le domaine des productions et industries animales, il s'agit d'accroître la production de viande et de lait et la consommation d'œufs. Le renforcement des capacités en matière de valorisation, transformation et commercialisation occupe une place fondamentale au sein de ce programme et représente un véritable défi à relever en mettant l'accent sur la coordination et la gestion du dispositif de recherche et appui conseil. In fine, l'efficacité des mécanismes d'anticipation et de coordination des urgences doit être améliorée afin de faire face aux crises touchant l'élevage qui sont de plus en plus rapprochées et tendent vers la chronicité. Dans ce sens, il s'agira de renforcer les systèmes d'information sur la situation alimentaire, nutritionnelle et pastorale des éleveurs et sur leur vulnérabilité face aux catastrophes naturelles.

Le PDPA a pour objectif de contribuer au développement des filières et chaînes des valeurs d'élevage pour assurer la disponibilité en viande, lait et œufs afin d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et l'accroissement de leurs revenus.

3.3 Principaux résultats du programme

Les principaux résultats concourant à l'accroissement, la diversification et la valorisation des productions animales sont :

- ✓ La performance des services vétérinaires est améliorée ;
- ✓ Les chaînes de valeurs animales sont développées.

3.4 Indicateurs de performance et cibles

Pour l'évaluation des résultats de la mise en œuvre du programme 3, un seul indicateur a été retenu à savoir : **le Niveau d'augmentation des produits animaux.**

Le tableau qui suit présente la situation de l'indicateur en 2018 ainsi que sa cible en 2022.

❖ **Niveau d'augmentation des produits animaux**

- Indicateurs de production animale

Désignation	Valeur de référence	Année courante	Valeurs cibles/prévisions		
	2018	2019	2020	2021	2022
Quantité de lait produite (en milliers de litre)	1 335 571	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000
Quantité de Viande produite des abattages contrôlés (en tonne)	119 997	253 066	253 066	295 066	342 276
Nombre d'œufs produits (en milliers)	536 847	953 520	1 028 520	1 100 516	1 166 546

Dans le cadre du DPPD 2020-2022, le MAG/EL entend poursuivre la mise en œuvre du PNAG/BL, le programme d'intensification à travers l'appui à la création des fermes modernes (ruminants et volaille), les cultures fourragères. D'ores et déjà, les premiers produits de l'insémination artificielle sont entrain de montrer une bonne performance en termes de production laitière et de viande : La production journalière par vache passe de 6 à 24 litres et le Gain Moyen Quotidien (GMQ) passe de 284 à 400g, chez la première génération des sujets issus de l'insémination.

Avec le démarrage du Projet Intégré de Modernisation de l'Elevage et de l'Agriculture au Niger (PIMELAN) pour la transformation du monde rural, il est attendu une autonomisation des jeunes et des femmes à travers la promotion des filières animales ciblées.

- Indicateurs de santé animale

Désignation	Valeur de référence	Année courante	Valeurs cibles/prévisions		
	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de couverture vaccinale des bovins (PPCB)	31%	71%	80	85	90
Taux de couverture vaccinale des petits ruminants (PPR)	61%	84%	80	85	90
Taux de couverture vaccinale des camelins (Pasteurellose cameline)	26%	56%	60	70	80

3.5 Stratégie du programme 3

Les contraintes qui se dégagent de l'analyse diagnostique du périmètre du programme 3 sont au nombre de quatre. Il s'agit principalement de la persistance de certaines maladies animales, l'insécurité alimentaire du cheptel, la faiblesse du système de recherche et vulgarisation et l'environnement institutionnel et financier des filières très peu performant.

C'est pourquoi dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Durable de l'Elevage (SDDEL2013-2035), élément opérationnel de l'initiative 3N, le Programme 3 s'est fixé comme **objectif stratégique le développement des filières et chaînes de valeurs d'élevage**. Une recherche de synergie et de complémentarité

avec le Programme de Développement des Productions Végétales et le Programme Pilotage et Administration de la Politique du Ministère sera toujours privilégiée aux fins de l'atteinte de la mission assignée au MAG/EL.

La finalité du programme est la contribution au pôle 2, transformation du monde rural du PDES et en lien avec le programme 6.2 « Restauration des systèmes d'élevage ».

Ainsi, pour réussir l'objectif du programme 3, les actions à mettre en œuvre s'appuieront sur deux axes d'intervention que sont :

- Axe 1 : Amélioration durable de la santé animale et de l'hygiène des produits d'origine animale
- Axe 2 : Croissance, diversification et valorisation des productions animales

L'axe I relatif à la santé animale, prend en compte principalement : (i) la couverture sanitaire du bétail, (ii) le dispositif de contrôle et de surveillance épidémiologique des maladies animales, (iii) la couverture sanitaire du cheptel aviaire.

Concernant l'hygiène des denrées animales et des produits d'origine animale, il s'agit, de mettre l'accent sur : (i) la lutte contre les principales zoonoses, (ii) l'hygiène des denrées animales et des aliments d'origine animale.

L'axe II concerne : (i) l'accroissement, l'amélioration et la sécurisation des ressources pastorales, (ii) l'amélioration de la productivité de l'élevage, (iii) la transformation et la commercialisation des produits animaux.

3.6 Présentation des actions et mesures

3.6.1 Actions

Tableau 17 : Présentation des actions du programme

Axes stratégique	Actions	Objectifs	Indicateurs
Axe 1 : Amélioration durable de la santé animale et de l'hygiène des produits d'origine animale	Santé animale	Garantir la santé animale et l'hygiène des produits animaux et denrées alimentaires d'origine animale	Niveau de performance des services vétérinaires
Axe 2 : Croissance, diversification et valorisation des productions animales	Productions animales	Accroître, diversifier et valoriser les productions animales	Les quantités de viande, de lait et œufs produites

3.6.2 Mesures d'accompagnement

Ces mesures concernent l'élaboration, l'adoption et la diffusion des documents ci-après :

- Textes sur l'Amélioration Génétique des animaux d'élevage ;
- Document cadre pour l'amélioration de la résilience de l'élevage face à la variabilité et aux changements climatiques au Niger ;
- Manuels de procédures du FOSEL, de la Stratégie d'Amélioration Génétique et du Centre National de Spécialisation en Elevage ;
- Guide d'installation des interprofessions et des plateformes d'innovations ;
- Guide d'installation des centres de collecte de lait ;
- Divers décrets d'application de l'Ordonnance relative au pastoralisme.

3.7 Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme

La mise en œuvre du programme est assurée par les services techniques et projets appartenant à des directions différentes. Chaque acteur intervenant dans le PDPA produit au moins un livrable qui concourt à l'atteinte de l'objectif. Ainsi, les institutions suivantes assurent la mise en œuvre du programme :

a) Les Directions Générales

- Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV) ;
- Direction Générale de la Productions et des Industries Animales (DGPIA).

b) Les Directions et Services Déconcentrés

- Directions Régionales ;
- Directions Départementales ;
- Arrondissements Communaux ;
- Services Communaux.

c) Les Opérateurs rattachés

- Laboratoire Central de l'Elevage (LABOCEL) ;
- Centre de Multiplication du Bétail (CMB) ;
- Centre National de Spécialisation de l'Elevage (CNS/EL) ;
- Projet d'Appui à la Compétitivité et à la Croissance (PRACC) ;
- Abattoirs Frigorifiques.
- Ecole des Surveillants d'Elevage
- Sim bétail
- Stations et fermes d'élevage
- PRAPS/ MCA
- Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires

d) Les Projets et programmes rattachés

- Projet de lutte contre le charbon bactérien au Niger ;
- Programme de vaccination et de déparasitage ;
- Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS);

- Programme d'Appui à la Campagne Pastorale ;
- Construction antenne LABOCEL Maradi et Agadez ;
- Programme National d'Amélioration Génétique des Bovins Locaux (PNAG/BL);
- Remboursements des viandes saisies pour insalubrité ;
- Programme d'Appui au Développement de l'Elevage (PRADEL- KIYO, ARZIKI) ;
- Projet Intégré de Modernisation de l'Elevage et de l'agriculture au Niger pour la transformation du monde rural (PIMELAN)

3.8 Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme

3.8.1 Hypothèses

Les hypothèses découlent des facteurs externes sur lesquels le programme n'a pas d'emprise qui peuvent influencer sa mise en œuvre. Les principales hypothèses sont :

- Aléas climatiques ;
- Fléau acridien ;
- Insécurité ;
- Instabilité sociopolitique ;
- Indisponibilité des ressources financières affectées au programme.

3.8.2 Risques

On peut retenir entre autres trois catégories de risques :

- ✓ **les risques affectant la production** : Les sécheresses, les invasions acridiennes, les maladies et parasites du bétail, les feux de brousse, les événements climatiques extrêmes (inondations, les tempêtes, les températures, etc.);
- ✓ **les risques liés au marché** : L'instabilité des prix des produits alimentaires est une source de préoccupation majeure pour les consommateurs, et d'importantes flambées des prix;
- ✓ **les risques liés au contexte socio-politique**: L'instabilité politique constitue un risque majeur. Les effets sur le secteur agricole sont toutefois beaucoup moins marqués et plus indirects. On citerait entre autres : (1) la réduction de l'accès à certaines régions, qui se traduit par un accès plus restreint aux marchés ruraux, une augmentation des prix alimentaires et le blocage de l'aide ; (2) la réduction des investissements publics et privés, face à des niveaux d'incertitude élevés ; 3) la réaffectation des dépenses publiques à des fins militaires au détriment des autres services publics ; et (4) la suspension du soutien des partenaires extérieurs.
- ✓ **les risques liés à l'insécurité** : les effets néfastes du changement climatique affectent sérieusement les moyens de subsistance des populations du Niger, à cela s'ajoutent dans certaines régions, les activités terroristes de la

nébuleuse Boko Haram qui ont complètement ravagé et désaxé ces zones en six (6) ans de conflits sanglants et asymétriques.

- ✓ **les risques liés aux mentalités** : dans le contexte actuel du Niger, la pauvreté et l'insécurité alimentaire, ne sauraient être expliquées par les aléas climatiques et la rudesse de la nature seulement. Certains comportements et pratiques sociaux en milieu urbain et rural ont contribué à aggraver cette situation. C'est notamment la corruption, le manque de conscience professionnelle, l'attentisme, l'émergence d'une culture d'assistanat et certaines habitudes alimentaires. Pour une évolution des mentalités et un changement profond des comportements, la sensibilisation et la communication pour la promotion du travail productif et de l'utilisation adéquate des ressources alimentaires et nutritionnelles sont développées.

3.9 Tableau de programmation

Tableau 18 : programmation financière par catégorie de dépenses 2020-2022

Programmes	2020	2021	2022
Personnel	2 952 815 463	2 858 476 311	2972815363
Biens et services	962 473 822	699 902 209	918 293 213
Transfert	457 079 912	387 079 912	42051264,32
Investissements	31 510 750 069	28 892 135 647	29 584 242 430
Total général	35 883 119 266	32 837 594 079	33 517 402 271

Le tableau ci-dessous présente le coût de chaque action du programme 3 en 2020, ainsi que la programmation financière à titre indicatif de ces coûts pour les années 2021 et 2022.

Tableau 19 : Programmation financière par action 2020-2022

Programmes	2020	2021	2022
Action 1 : santé animale	8 053 108 361	11 436 489 306	11 673 248 830
Action 2 : productions animales	27 830 010 905	21 401 104 772	21 844 153 441
Total général	35 883 119 266	32 837 594 079	33 517 402 271

CONCLUSION

Le Présent DPPD 2020 -2022 intervient dans un contexte marqué par la mise en œuvre du Plan d'accélération l'Initiative 3N demandant la concentration des activités en 2019 et 2020. Le présent budget est évalué provisoirement à **122.746.415.387 F CFA soit une légère hausse de 11% par rapport l'exercice précédent.**

Des inscriptions sont faites pour prendre partiellement les contrats de reformes sectorielles avec les différents partenaires (Union Européenne, BAD, MCC, Banque Mondiale) et assurer l'intégration de thématiques transversales comme la nutrition, l'autonomisation des femmes et des jeunes au niveau des deux programmes opérationnels.

Par ailleurs, il faut noter la clôture de certains projets en 2019 en particulier le PAC3, le PPAAO, le PASEI 7, le PIPASA, le PMERSA, IESA II, PSSF/RGF, PISA 1 et le démarrage d'autres projets PIMELAN, PRECIS et PISA 2 dont les conventions de financement ont été signées en 2019.

D'une manière générale, la réussite de la mise en œuvre du présent DPPD du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, articulé autour des programmes de développement des productions végétale et animale et du pilotage et stratégie du MAG/EL, dépend étroitement de la mobilisation et de la disponibilité en temps opportun des ressources financières, matérielles et humaines adéquates. Des efforts supplémentaires de coordination des interventions entre les acteurs, la recherche de la complémentarité dans la mise en œuvre des actions ainsi que la mutualisation des outils et ressources doivent guider l'exécution de toutes les activités car d'importants financements provenant de certains partenaires et ONG échappent au contrôle du MAGEL.

Annexes

Annexe I : Cadre logique des programmes

Tableau 20 : Cadre logique par Programme 1

Hierarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
Effet 1 : Pilotage et administration du secteur de l'Agriculture et de l'Elevage	-Taux d'exécution des marchés publics -Nombre d'agents et d'acteurs formés toute thématique -Nombre de réunion de dialogue de gestion	Rapport situation des crédits de la SG/DGR/DRFM/DRH/DEP	L'instabilité institutionnelle L'indisponibilité des ressources financières affectées au Programme L'absence d'appropriation de la réforme Disponibilité des ressources Appropriation de la réforme par les agents
Effet 1.1 : Objectif action 1 : Améliorer le pilotage stratégique du ministère	-Taux de réalisation d'audits internes programmés -Nombre de politique et stratégie formulé et/ou actualisé	Rapport DGR/DAID/RP et DEP	
Produit 1.1.1. : Un cadre de concertation et d'échanges est mis en place	Nombre de cadre de concertation et d'échanges	Rapport SG/Cabinet/DEP	
Produit 1.1.2 : Le patrimoine foncier est sécurisé	Nombre de patrimoine foncier sécurisé	Rapport DEP/Code Rural	
Produit 1.1.3 : La SPIN est pilotée	Tenue des cadres de concertation et de comité de pilotage	Rapport DGGR/SP/SPIN	
Produit 1.1.4 : Les politiques et stratégies sont formulées	Nombre des politiques et stratégies	Rapport DEP	
Produit 1.1.5 : Le cadre juridique est renforcé	Nombre des textes et lois vulgarisées	Rapport DL	
Produit 1.1.6 : Les événements nationaux sont organisés	Nombre d'événements organisés	Rapport DGR/DACPOR/DPOE	
Produit 1.1.7 : Le contrôle de gestion est assuré	Nombre contrôle, supervision, missions d'audit technique, inventaires et Etudes réalisées	Rapport DGR/DRFM/DRH/DEP	
Produit 1.1.8 : Le fonctionnement de l'action 1	Taux de consommation des crédits de fonctionnement	Rapport DGR/DRFM	
Produit 1.1.9 : Investissement de l'action 1	Taux de consommation des crédits de fonctionnement	Rapport DGR/DRFM	
Produit 1.1.10 : Le code Rural est appuyé	Taux d'accroissement de l'appui au code rural	Rapport Code Rural/DEP	

Hiérarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
Produit 1.1.11 : La CONACILSS est appuyé	Taux d'accroissement de l'appui à la CONACILSS	Rapport CONACILSS/DEP	
Effet 1.2 : Objectif action 2 : Gestion des systèmes d'informations du ministère	-Nombre d'atelier de validation des données -Nombre de bases de données centralisées, diffusées ou crée	Rapport DS/DI/DAIRDRP	
Produit 1.2.1 : Les actions de la communication sont appuyées	Nombre d'actions de communication	Rapport DGR	
Produit 1.2.2 : Les bases de données sont créés diffusés et centralisées	Nombre de base des données diffusées dans le système d'information	Rapport DGR/DI/DS/DAIDRP	
Produit 1.2.3: Le système des statistiques est renforcé	Nombre d'enquêtes organisées ; Nombre des agents formés en statistique Agricole	Rapport DGR/DS	
Produit 1.2.4 : Le fonctionnement de l'action 2	Taux de consommation des crédits de fonctionnement	Rapport DGR/DRFM	
Produit 1.3 : Investissement de l'action 2	Taux de consommation des crédits de fonctionnement	Rapport DGR/DRFM	
Effet 1.3 : Objectif action 3 : Elaborer les documents de programmation et assurer le rapportage des activités réalisées dans le cadre du budget programme	-Nombre de documents programmatiques validés -Nombre de missions de suivi et évaluation effectuées	Rapport DGR/DRFM	
Produit 1.3.1 : Le système de suivi et évaluation est renforcé	Nombre des missions de suivi et évaluation	Rapport DEP	
Produit 1.3.2 : Les documents de planification et de programmation sont élaborés et disponibles	Nombre de documents de planification et de programmation élaborés	Rapport DEP	
Produit 1.1.3 : Le fonctionnement de l'action 3	Taux de consommation des crédits de fonctionnement	Rapport DGR/DRFM	
Produit 1.3.4 : Investissement de l'action 3	Taux de consommation des crédits de fonctionnement	Rapport DGR/DRFM	
Effet 1.4 : Objectif action 4 : Gestion des ressources et action sociale	-Taux d'exécution financière -Taux d'exécution du plan de formation -Nombre de mises à jour des états nominatifs	Rapport DGR/DRH/DMP/DRFM	
Produit 1.4.1 : Les capacités des agents du Ministère sont renforcées	Nombre des agents formés	Rapport DGR/DRH	

Hiérarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
Produit 1.4.2 : Le Suivi de la carrière des agents est assuré	Nombre d'agents suivis	Rapport DGR/DRH	
Produit 1.4.3 : Le fonctionnement de l'action 4	Taux de consommation des crédits de fonctionnement	Rapport DGR/DRFM	
Produit 1.4.4 : Investissement de l'action 4	Taux de consommation des crédits de fonctionnement	Rapport DGR/DRFM	
Produit 1.4.5. : Le PAC III est mis en œuvre	Taux d'exécution financière	Rapport du PAC III/DRH	
Produit 1.4.6. : Le Projet d'Intervention de Renforcement des Capacités (IRC) est mis en œuvre	Taux d'exécution financière	Rapport du IRC/DRH	
Effet 1.5. : Objectif action 5 : Mise en œuvre du Système National de Conseil Agricole et de recherche	- <i>Ratio d'encadrement</i> -Nombre des producteurs ruraux encadrés -Nombre de technologies générées -Nombre de technologies diffusées	Rapport APCA Rapport INRAN	
Produit 1.5.1: Les capacités des autres acteurs (OP, IP, OSC, etc.) sont renforcées	Nombre des acteurs formés	Rapport DGR/DRH	
Produit 1.5.2 : L'école des surveillants d'élevage de Maradi est appuyée	Taux d'accroissement de l'appui à l'école des surveillants d'élevage de Maradi	Rapport DGR/DRFM	
Produit 1.5.3 : L'IPDR de Kollo est appuyé	Taux d'accroissement de l'appui à l'IPDR de Kollo	Rapport DGR/DRFM	
Produit 1.5.4 : Le RECA est subventionné	Montant de la subvention du RECA	Rapport DGR/DRFM	
Produit 1.5.5 Le CNSEL est subventionné	Taux d'accroissement de l'appui au CNSEL	Rapport DGR/DRFM	
Produit : 1.5.6.L'Agence pour la Promotion du Conseil Agricole (APCA) est subventionné	Taux d'accroissement de l'appui à l'APCA	Rapport DGR/DRFM	
Produit 1.5.7 : L' INRAN est Subventionné	Taux d'accroissement de l'appui à l'INRAN	Rapport DGR/DRFM	

Tableau 21 : Cadre logique par Programme 2 « Développement des productions végétales »

Hiérarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Source de vérification	Hypothèse/Risques
Objectif du programme: contribuer au développement des filières et chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires ainsi qu'à l'accroissement des revenus des producteurs en vue d'assurer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des nigériens.	Taux d'accroissement des productions végétales (céréalières et de rente) Cumul des superficies aménagées pour l'irrigation	Rapport annuel de performance et revue annuelle sectorielle du MAGEL	Stabilité Politique, Sécurité, Conditions Politiques favorables, adhésion des acteurs, financement du secteur assuré, disponibilité d'un personnel qualifié, des services requis et de l'appui conseil,
Action 1: Développement des cultures pluviales et Promotion des chaînes de valeur des filières végétales			
Objectif Action 1 : Accroître, diversifier et valoriser les productions des cultures pluviales	Taux d'accroissement des productions végétales sous pluies	Rapport annuel de performance et revue annuelle sectorielle du MAGEL – Rapports DGA	Indisponibilité et inaccessibilité des ressources financières, insécurité, insuffisance de ressources humaines qualifiées, instabilité politique et institutionnelle
Produit 1.1 : Les productions des cultures céréalières sous pluies sont accrues	Taux d'accroissement de la production de cultures céréalières sous pluies	Rapport annuel de performance et revue annuelle sectorielle du MAGEL- Rapports DGA	Indisponibilité et inaccessibilité des ressources financières, insécurité, instabilité politique et institutionnelle
Produit 1.2 : Les productions de cultures de rente sous pluies sont accrues,	Taux d'accroissement de la production de cultures de rente sous pluies	Rapport annuel de performance et revue annuelle sectorielle du MAGEL- Rapports DGA	Indisponibilité et inaccessibilité des ressources financières, insécurité, instabilité politique et institutionnelle
Produit 1.3 : Les produits agricoles sont valorisés	Estimation de valeur des produits agricoles exportés en FCFA	Rapport annuel de performance et revue annuelle sectorielle du MAGEL - Rapports DGA INS - Ministère Commerce	Indisponibilité et inaccessibilité des ressources financières, insécurité, instabilité politique et institutionnelle
Action 2: Développement des cultures irriguées			
Objectif Action 2 : Améliorer la production agricole à travers la maîtrise de l'eau		R. A. de performance et revue annuelle sectorielle du MAGEL - Rapports DGGR	indisponibilité et inaccessibilité des ressources financières, insécurité, insuffisance de ressources humaines qualifiées, instabilité politique et institutionnelle
Produit 2.1 Les eaux destinées à l'irrigation sont mobilisées	Evolution du volume d'eau mobilisée	R A performance et revue annuelle sectorielle du MAGEL- Rapports DGGR	Indisponibilité et inaccessibilité des ressources financières, insécurité, instabilité politique et institutionnelle
Produit 2.2 Les bassins versants sont protégés	Superficies traitées en CES/DRS	Rapport annuel de performance et revue annuelle sectorielle du MAGEL- Rapport DGGR	Indisponibilité et inaccessibilité des ressources financières, insécurité, instabilité politique et institutionnelle

Hiérarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Source de vérification	Hypothèse/Risques
Produit 2.3 Les terres sont aménagées pour la grande irrigation	Taux d'accroissement des Superficies de terres aménagées pour la grande irrigation	Rapport annuel de performance et revue annuelle sectorielle du MAGEL- Rapports DGGR	Indisponibilité et inaccessibilité des ressources financières, insécurité, instabilité politique et institutionnelle
Produit 2.4 Les terres sont aménagées pour la petite irrigation	Taux d'Accroissement des Superficies des terres aménagées en petite irrigation	Rapport annuel de performance et revue annuelle sectorielle du MAGEL Rapports DGGR	Indisponibilité et inaccessibilité des ressources financières, insécurité, instabilité politique et institutionnelle
Produit 2.5 Les productions agricoles sous irrigation ont augmenté	Superficies cumulées aménagées et décrues mises en valeur Niveau de production des cultures irriguées en Equivalent céréalier	Rapport annuel de performance et revue annuelle sectorielle du MAGEL- Rapports DGA	Indisponibilité et inaccessibilité des ressources financières, insécurité, instabilité politique et institutionnelle
Action 3: Gestion intégrée des ennemis des cultures			
Objectif Action 3 : Assurer la protection phytosanitaire du territoire à travers la gestion intégrée des ennemis des cultures	Taux de couverture des superficies infestées, traitées contre les ennemis des cultures, puis prospectées et contrôlées contre le Criquet pèlerin Niveau d'application de la loi phytosanitaire	Rapport annuel de performance et revue annuelle sectorielle du MAGEL- Rapport DGPV CNLA	indisponibilité et inaccessibilité des ressources financières, Insuffisance de ressources humaines qualifiées, insécurité, instabilité politique et institutionnelle
Produit 3.1 : Les superficies infestées sont traitées	Evolution des superficies traitées	Rapport annuel de performance et revue annuelle sectorielle du MAGEL- Rapport DGPV	Indisponibilité et inaccessibilité des ressources financières, insécurité, instabilité politique et institutionnelle
Produit 3.2 : les produits végétaux et pesticides sont contrôlés à l'import et à l'exportation	Taux de contrôle à l'import et à l'export des produits végétaux et des pesticides % des produits végétaux contrôlés % des pesticides contrôlés	Rapport annuel de performance et revue annuelle sectorielle du MAGEL – Rapport DGPV	Indisponibilité et inaccessibilité des ressources financières, insécurité, instabilité politique et institutionnelle
Produit 3.2 : Les superficies prospectées (criquet pèlerin) sont accrues	Evolution des superficies prospectées (criquet pèlerin)	Rapport annuel de performance et revue annuelle sectorielle du MAGEL- Rapport CNLA	indisponibilité et inaccessibilité des ressources financières, insécurité, instabilité politique et institutionnelle

Tableau 22 : Cadre logique du Programme 3 : Développement des Productions Animales

Hierarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
Objectif programme : Contribuer au développement des filières et chaînes des valeurs d'élevage	Le Niveau d'augmentation des produits animaux.	Rapports : DS	Stabilité Politique, Sécurité, Conditions Politiques favorables, adhésion des éleveurs, financement du secteur, disponibilité d'un personnel qualifié et l'appui conseil
Action 1: Santé animale			
Objectif action 1: Garantir la santé animale et l'hygiène des produits animaux et denrées alimentaires d'origine animale	La performance des services vétérinaires est améliorée	Rapports : DGSV	Volonté politique pour respect et application des textes, Adhésion des populations et des professionnels, Maladies émergentes, financement du secteur
Produit 1.1 : La couverture sanitaire du bétail est améliorée	Nombre de foyers de maladies pris en charge	Rapports : DGSV	
	Nombre d'animaux vacciné en UBT		
	Taux de déparasitage du bétail		
	Nombre de missions de contrôle de médicaments vétérinaires		
	Taux de couverture immunitaire du cheptel (PPR et PPCB)		
Produit 1.2 : Le risque sanitaire lié à la consommation des produits animaux est réduit	Quantité de viandes saisies pour insalubrité	Rapports : statistiques DGSV,	
	Nombre de missions d'inspection des SOC		
Action 2: Productions animales			
Objectif action 2: Accroître, diversifier et valoriser les productions animales	Les quantités de viande, de lait et œufs produits	Rapports : DGPIA	Stabilité Politique, Sécurité, Conditions Politiques favorables, adhésion des éleveurs, financement du secteur, disponibilité d'un personnel qualifié, appui conseil, conditions climatiques
Produit 2.1 : les besoins alimentaires du cheptel sont couverts	Taux de couverture des besoins fourragers du cheptel		
	Quantité d'aliment bétail (son de blé et tourteau) mise en place		
	Superficie des cultures fourragères		
Produit 2.2 : chaînes de valeurs animales sont promues et développées	Nombre de kit petits élevage mis en place		
	Nombre d'unités de production, conservation, transformation, commercialisations construits		
	Taux d'exploitation du cheptel		

Annexe II : Tableau des emplois affectés par Programme

Tableau 23 : Tableau des emplois affectés au programme 1

CATEGORIE	2020	2021	2022
A	215	213	208
B	61	72	68
C	3	4	3
D	0	0	0
AUXILIAIRES	81	81	81
Total	360	370	360

Tableau 24 : Tableau des emplois affectés au programme 2

CATEGORIE	2019	2020	2021
A	710	706	696
B	975	997	989
C	156	158	156
D	2	2	2
AUXILIAIRES	393	393	393
Total	2236	2256	2236

Tableau 25 : Tableau des emplois affectés au programme 3

CATEGORIE	2019	2020	2021
A	286	290	280
B	443	421	413
C	159	157	155
D	15	15	15
AUXILIAIRES	173	173	173
Total	1076	1056	1036

Annexe III : Schéma de financement par programme

Tableau 26 : Schéma du financement du Programme 1

	Total	2020	2021	2022
Ressources	23 783 177 286	7 155 038 455	7 870 542 301	
Internes	20 533 837 563	6 071 925 214	6 787 429 060	7 674 483 290
Externes	3 249 359 723	1 083 113 241	1 083 113 241	1 083 113 241
Dons	3 249 359 723	1 083 113 241	1 083 113 241	1 083 113 241
Emprunts	0	0	0	0
Dépenses	23 783 177 286	7 155 038 455	7 870 542 301	8 757 596 531

Tableau 27 : Schéma du financement du Programme 2

	Total	2020	2021	2022
Ressources	250 804 338 948	80 162 021 126	67 426 104 552	103 216 213 270
Internes	87 219 005 097	27 876 916 956	23 447 910 754	35 894 177 387
Externes	163 585 333 851	52 285 104 170	43 978 193 798	67 322 035 883
Dons	53 983 160 170	17 254 084 376	14 512 803 953	22 216 271 841
Emprunts	109 602 173 681	35 031 019 794	29 465 389 845	45 105 764 042
Dépenses	250 804 338 948	80 162 021 126	67 426 104 552	103 216 213 270

Tableau 28 : Schéma du financement du Programme 3

	Total	2020	2021	2022
Ressources	59 806 070 019	21 583 119 266	18 287 594 080	19 935 356 673
Internes	38 441 447 310	14 461 578 363	11 166 053 177	12 813 815 770
Externes	21 364 622 709	7 121 540 903	7 121 540 903	7 121 540 903
Dons	7 744 630 062	2 581 543 354	2 581 543 354	2 581 543 354
Emprunts	13 619 992 647	4 539 997 549	4 539 997 549	4 539 997 549
Dépenses	59 806 070 019	21 583 119 266	18 287 594 080	19 935 356 673